

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

5^e réunion publique - Mardi 4 mai 2010 – Salle des fêtes d'Envermeu

La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant décliné leur identité et disposant d'un des micros. La séance est ouverte à 18 heures 03 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public.

M. HOUI.- Bienvenue à Envermeu.

Je voudrais commencer mes propos en remerciant la municipalité, en la présence de M. Picard, le maire d'Envermeu, d'avoir aidé la commission particulière à organiser le débat, cette réunion, dans votre ville, en mettant à disposition de la Commission cette salle, ainsi qu'en nous aidant à bien faire connaître l'existence de cette réunion.

Mesdames et Messieurs, c'est déjà la cinquième réunion qui est organisée à l'occasion du débat public concernant le projet d'EPR situé sur le site de Penly 3. Déjà un tiers du temps du débat prévu a été utilisé, puisque ce débat a commencé le 24 mars et, dans l'état de nos connaissances, doit se clore le 24 juillet.

Nous avons déjà traité plusieurs sujets, puisqu'à Paris, nous avons traité de la dimension énergétique internationale en faisant, bien, évidemment, un point particulier sur la composante électronucléaire, la semaine dernière, à Rouen, nous avons abordé le thème de la politique énergétique nationale et les alternatives envisageables au projet Penly 3. Au cours de deux réunions, nous avons participé à la présentation globale du projet ; ce fut le cas à Dieppe lors de la réunion d'ouverture et ce fut le cas récemment à Penly ; comme vous pouvez l'imaginer, il était indispensable de faire une réunion à Penly. Nous avons, à l'occasion de ces réunions, vu l'intérêt que certains d'entre vous portaient sur les thèmes de la sécurité, des personnels d'entreprises sous-traitantes, etc.

Cette cinquième réunion est consacrée à la sécurité, la sûreté, la santé et la transparence, bien évidemment, dans le cadre de la nouvelle technologie qu'est l'EPR.

Je constate qu'il y a, réunion après réunion, des gens qui nous suivent mais il y a aussi des personnes nouvelles. Bien évidemment, il est nécessaire que, pour les personnes qui assistent pour la première fois à une réunion de débat public, je fasse des rappels. Je m'excuse pour ceux qui les ont déjà entendus, mais cela me semble nécessaire pour les personnes nouvelles qui participent à nos réunions.

La procédure de débat public est une procédure nouvelle, définie par une loi qui a été votée par notre Parlement en 2002, qui vise à favoriser l'information, la participation d'une population, de la population concernée par un projet important, avant que toute décision définitive ne soit prise. Comme vous pouvez l'imaginer, le projet d'un nouvel EPR sur le site de Penly 3 rentre complètement dans ce type de sujets qui sont qualifiés comme étant importants.

Un débat public est décidé par une autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public, qui est composée de personnalités venant d'horizons différents et qui, en l'occurrence, confie à une commission particulière, une commission *ad hoc*, qui n'existe que pendant qu'un débat public se déroule, le soin d'organiser ce débat public.

En l'occurrence, la Commission particulière que j'ai l'honneur de présider est composée de Bénédicte Herbinet, qui est une spécialiste de la santé et de la sécurité, thème qui va être traité ce soir, qui conseille la présidente de l'INRA et qui animera la réunion de ce soir, Paula Ceccaldi, qui

est une journaliste de presse écrite, qui a des talents de vulgarisatrice scientifique et, dans la salle, qui vont vous aider à prendre la parole, Vincent Ala, qui est un spécialiste du support actuel qu'est internet et Jean-Marc Helm, qui, comme vous ne le voyez pas, est un tout jeune retraité qui est un spécialiste des matériaux de construction et qui nous apporte ses connaissances dans le domaine. Ces cinq personnes, plus Rémy Martin, ingénieur spécialisé dans le domaine de l'économie sociale, composent notre commission particulière. Une commission particulière est un ensemble de personnes neutres, indépendantes, afin que ce débat soit organisé de manière équitable.

Le débat public est un double exercice. C'est à la fois un exercice qui a pour objectif de fournir des informations argumentées, diversifiées, et de recueillir des avis, des opinions, qui peuvent exister sur un sujet donné comme celui qui nous concerne ce soir.

Double exercice, double attente, puisqu'un débat public doit traiter à la fois de l'opportunité, de l'utilité même du projet, et travailler, évaluer ses caractéristiques et ses impacts.

À la fin d'un débat, la Commission particulière et la Commission nationale doivent, pendant deux mois, établir, pour l'une, c'est-à-dire nous, le compte rendu précis du déroulement du débat et des points de vue qui auront été formulés. Concernant la commission nationale, elle doit faire la synthèse du débat qui se sera déroulé. L'ensemble sera adressé au maître d'ouvrage, en l'occurrence Électricité de France, qui aura trois mois pour faire savoir à la commission nationale en quoi le débat aura été utile et ce qu'il comptera faire du débat.

En creux, un débat public, ce n'est pas un exercice pour décider. En clair, à la fin de ce débat, la commission particulière ne dira pas s'il faut ou non faire le projet sur lequel le débat est fondé. Ce n'est pas non plus un exercice de concertation, même s'il peut être bienvenu qu'en marge du débat, des réunions de travail soient organisées entre les uns et les autres.

Un tiers du temps du débat déjà consommé ; tant bien que mal, ce débat avance, les uns et les autres, vous avez la possibilité d'exprimer, de manière parfois vive, vos points de vue. La commission particulière souhaite que ce débat soit utile et nous souhaitons que les réunions, comme celle de ce soir, comme celles à venir, ne soient plus simplement, même si c'était tout à fait compréhensible dans une première étape, que la juxtaposition de points de vue qui sont répétés réunion après réunion.

Nous vous faisons ce soir une proposition pour la suite de ce débat, peut-être allez-vous y entrer dès cette séance de travail en commun, si je peux m'exprimer ainsi : que l'on essaye de rendre ensemble ce débat le plus utile possible.

En ce qui concerne la commission particulière, comme j'ai pu l'évoquer lors de la réunion de Rouen de la semaine dernière, nous avons transmis à la commission nationale du débat public un avis favorable d'une demande d'expertise complémentaire indépendante qui a été formulée par la fédération France Nature Environnement, qui vise à préciser quels seraient les politiques énergétiques alternatives et le contenu en équivalent gaz carbonique du kilowattheure électrique consommé en France.

Cette demande sera analysée demain par la Commission nationale. Il est dommage que cette réunion ait lieu aujourd'hui. Finalement, on aurait préféré qu'elle puisse se dérouler jeudi prochain, parce que vous le savez peut-être, mais peut-être pas, c'est la Commission nationale du débat public qui décide si une expertise complémentaire doit être réalisée et c'est d'ailleurs elle qui en assurera le financement. Rendez-vous au plus tard à Caen le 18 mai pour vous faire savoir quels sont les résultats de cette demande !

J'aurai le plaisir et, je l'espère, la concentration suffisante pour présenter demain à la commission nationale cette demande et présenter le point de vue de notre commission sur ce sujet.

En parallèle à cet exercice, à cette étape que la commission juge comme étant importante, nous souhaiterions de plus en plus et nous invitons à ce que les participants à nos diverses réunions et les personnes qui interviennent sur le site internet soient aussi en phase d'émettre des propositions.

Je vous l'ai dit, un des objectifs du débat public est de recueillir des avis et recueillir des avis, c'est aussi recueillir des propositions. Faisons en sorte les uns et les autres que ce débat puisse être le plus utile possible ! N'hésitez pas à faire des propositions qui pourraient être utiles à la suite de ce débat !

Enfin, et j'en arrêterai là en ce qui me concerne, la Commission particulière, dans la phase d'avancement dans laquelle se trouve notre débat, demande et rappelle que la règle d'équité soit mieux respectée, notamment dans les prises de parole en salle, que jusqu'à présent.

Je vous rappelle qu'un des points importants du débat public est l'équité, l'équivalence entre les uns et les autres. Autrement dit, le temps de parole en salle doit être le même que vous soyez simple citoyenne ou citoyen ou que vous soyez responsable, élu, responsable associatif, responsable syndical ou socioprofessionnel. La Commission particulière demande à celles et ceux, notamment celles et ceux qui ont l'habitude de prendre la parole en public, de bien se contrôler – ils peuvent le faire plus facilement que d'autres –, de manière à ce que cette règle, que nous respectons, je crois, les uns et les autres, puisse s'appliquer dans les meilleures conditions. Nous comptons sur votre compréhension.

Je donne la parole tout de suite à Bénédicte Herbinet pour animer cette réunion.

Mme HERBINET.- Merci. Le thème que nous avons proposé pour cette réunion est : sécurité, sûreté, santé et transparence, plusieurs mots clefs qui sont très souvent associés dans les points de vue, avis, propositions des acteurs qui ont proposé des cahiers d'acteurs ou qui apparaissent aussi souvent associés dans les questions posées sur le système questions/réponses sur internet.

Pour démarrer cette réunion, nous aurons une présentation par EDF de son projet, puis une intervention de M. Quintin, qui est délégué régional de l'Autorité de sûreté nucléaire Normandie, qui présentera les missions, le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ASN pour faire simple, et le travail de l'ASN sur l'EPR en général et ce projet en particulier.

Je passe tout de suite la parole à M. Dupuis, chef du projet pour EDF.

M. DUPUIS.- Merci, Madame la Présidente. Je me présente, je m'appelle Joseph Dupuis, je travaille à EDF où je suis directeur du projet Penly 3. J'ai fait à EDF toute ma carrière dans le domaine de la conception et de la construction de centrales nucléaires, mais aussi gaz et charbon.

Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes, en essayant de répondre à des questions que vous devez vous poser : Pourquoi ce projet ? Pourquoi nous souhaitons le faire à Penly ? Quels impacts aura-t-il s'il est réalisé ? Ensuite, après un film qui vous permettra de voir en quoi consiste cet EPR, Georges Servièrre, qui se présentera, dira quelques mots sur la contribution d'EDF à la thématique de ce soir.

Quelques mots d'abord sur le projet. Vous pouvez voir sur cette image, où il apparaît en premier plan, que ce réacteur EPR a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent déjà sur le site de Penly depuis une vingtaine d'années et que l'on voit en arrière-plan sur la photo.

Cette nouvelle unité de production sera plus puissante, 1 600 mégawatts, à comparer aux 1 300 mégawatts de chacune des deux premières. Elle utilise un nouveau type de réacteur, que l'on appelle « EPR », abréviation anglaise pour réacteur européen à eau sous pression. Le principe de fonctionnement est le même que celui des tranches actuelles, mais il bénéficie de nombreuses améliorations, en particulier sous l'angle de la sûreté nucléaire.

Ce réacteur est prévu pour produire jusqu'à 13 milliards de kilowattheures par an, ce qui correspond à peu près à 2,5 % de la consommation française d'électricité ; c'est un tiers de plus que chacune des deux unités de Penly 1 et 2 et c'est aussi la consommation d'1,5 million de Français.

Le projet Penly 3 s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique française qui dit qu'il faut d'abord faire des économies d'énergie, ensuite développer les énergies renouvelables et enfin recourir au nucléaire pour boucler l'équilibre entre production et consommation.

À la suite du Grenelle de l'environnement, l'État a effectivement lancé un très grand programme d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, ceci pour produire de l'électricité à partir d'éolien et de photovoltaïque notamment. Ce programme est considéré comme très ambitieux et l'atteindre, en soi, est déjà un véritable défi. Il est probable que cela ne suffise pas à assurer l'équilibre entre consommation et production et c'est pourquoi l'État a prévu aussi de recourir à d'autres moyens de production conventionnels ou nucléaires.

L'équation n'est donc pas nucléaire ou économie d'énergie ou énergies renouvelables, mais bien nucléaire et économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pourquoi nous, opérateurs, voulons-nous faire ce projet ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié le besoin d'une nouvelle unité de type EPR et l'ont précisé dans ce qui s'appelle la « programmation pluriannuelle d'investissement pour les moyens de production d'électricité », avec un horizon de mise en service qui est 2017. Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce projet, parce que nos clients ont besoin d'une électricité compétitive et que nous souhaitons la produire sans émettre de gaz à effet de serre.

Vous pouvez voir sur les deux schémas, celui de gauche en particulier, que le nucléaire se place bien sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre ; nos centrales n'émettent que 4 grammes de CO₂ par kilowattheure produit là où les meilleures centrales à gaz émettent 400 grammes et les meilleures centrales à charbon 800 grammes.

Électricité compétitive, cela se voit aussi sur le diagramme de droite, où vous voyez que le kilowattheure qui sortira de Penly est évalué à 5,5 à 6 centimes d'euro du kilowattheure là où les centrales à gaz et à charbon sortent des kilowattheures entre 7 et 10 centimes en fonction du prix du combustible et du prix du CO₂.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? En fait, il présente pour nous bien des avantages. Le premier est qu'EDF est propriétaire des terrains nécessaires pour construire le nouveau réacteur. Ensuite, et vous pouvez le voir sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix pour recevoir jusqu'à quatre unités et cela réduira donc les terrassements. Ce type de centrale, qui transforme de la chaleur en électricité nécessite de grandes capacités de refroidissement et, de ce point de vue, le site de Penly est idéal avec les courants très forts que l'on a dans la Manche, qui nous offrent les conditions de refroidissement les meilleures possibles. Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir notre projet.

Notre projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue du débat public, on réutilisera les infrastructures qui existent sur le site : les routes d'accès, la voie ferrée qui dessert le site, les lignes à haute tension qui permettent d'évacuer l'électricité des trois unités et aussi le canal de prise d'eau qui alimente les stations de pompage pour l'eau de refroidissement. Tout cela permettra de minimiser les impacts pendant la construction. L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que pour les unités actuelles et les rejets des trois unités resteront très inférieurs aux limites réglementaires.

Un chantier de centrale nucléaire est aussi un chantier de très grande ampleur, avec un impact fort sur la vie économique du territoire. Si l'on se base sur l'expérience de notre chantier actuel de Flamanville, où nous construisons le même type d'unité, on peut dire qu'un chantier comme celui-là dure sept ans depuis les tout premiers travaux préparatoires jusqu'à la fin de la mise en service et nécessite jusqu'à 3 000 personnes travaillant sur le site – ce n'est pas 3 000 personnes dès le premier jour, il y a une montée en puissance – et à la fin du chantier, ces personnes cèdent la place aux équipes d'exploitation qui sont au nombre total de 400 et qui vont rester là pour exploiter le réacteur pendant 60 ans. Pour construire Penly 3, on sera amené à passer plus de 150 contrats à des

entreprises, nationales ou régionales, et nous les encouragerons à sous-traiter le maximum de travaux à des entreprises locales.

Enfin, pour compléter cet exposé rapide de Penly 3 et de ses principales dimensions, je vous invite à découvrir notre projet en images à l'aide d'un petit film. (*Projection d'un film.*)

M. SERVIERE.- Bonsoir. Mon nom est Georges Servière, comme l'a dit Joseph Dupuis tout à l'heure, je suis conseiller du Président d'EDF pour les questions nucléaires, plus particulièrement en charge des questions de relations avec les écoles et universités pour la formation et le renouvellement des compétences dans le nucléaire.

Auparavant, l'essentiel de mon parcours était dans l'ingénierie nucléaire, conception et construction des centrales. J'ai travaillé sur l'EPR en particulier au tout début de sa conception en étant l'un des premiers directeurs de projet, dès les premières phases.

Je vais vous présenter en quelques minutes la contribution d'EDF à la thématique de ce soir. Vu l'importance des sujets, je n'ai pas la prétention de traiter en détail en cinq minutes, puisque c'est le temps qui m'est imparti, la sûreté, la sécurité ou les questions de transparence, donc ceci ne doit être considéré que comme une forme d'introduction et un survol global de ces questions.

Je commencerai par la sûreté, les objectifs assignés par l'Autorité de sûreté et les solutions techniques retenues, j'évoquerai ensuite les impacts, tant sur les populations que sur les travailleurs et je terminerai par le thème de la transparence.

Concernant la sûreté, vous pouvez voir les grands objectifs que l'Autorité de sûreté a définis pour les futures unités de production, et ceci dès le début des premières études. Ce sont, en quelque sorte, les critères principaux que devront respecter les nouvelles centrales. Vous noterez qu'ils sont exprimés de façon qualitative, même si certains sont, bien entendu, ensuite quantifiés, comme, par exemple, le risque de fusion du cœur ou les conséquences des accidents. Cette expression qualitative marque en fait la volonté et la démarche de progrès permanent, de progrès continu qui nous anime, et ceci sur les différents aspects.

Pour respecter ces objectifs, trois axes principaux ont guidé les choix de conception de l'EPR dans le domaine de la sûreté :

- l'amélioration de la fiabilité d'ensemble ;
- le renforcement de la robustesse vis-à-vis des incidents ou accidents, et notamment pour en limiter les conséquences ;
- l'accroissement de la résistance vis-à-vis des agressions externes, qu'elles soient d'origine naturelle ou d'origine humaine.

On peut voir cela d'un peu plus près sur ce transparent qui illustre les principales évolutions de l'EPR de Penly 3, permettant de répondre aux objectifs que l'on vient d'évoquer. On retrouve sur ce dessin les trois axes.

Concernant la fiabilité, les quatre systèmes de sauvegarde contribuent à l'amélioration de cette fiabilité d'ensemble. Ces systèmes ont pour but de garantir en toutes circonstances le contrôle du réacteur, ainsi que celui de la pression ou de la température dans le bâtiment réacteur, notamment dans les situations accidentelles ; vous les avez vues dans le film. Il suffit d'un seul d'entre eux pour assurer la fonction. Sur les centrales actuelles, il y en a deux ; les deux de plus que l'on trouve sur l'EPR améliorent encore la fiabilité et permettent également d'améliorer les conditions de la maintenance de ces équipements.

De nombreuses autres dispositions, moins visibles, contribuent également à cet axe d'ensemble.

Sur le deuxième axe, la mise en place d'un récupérateur de combustible fondu, qui est illustré à droite, illustre la robustesse vis-à-vis des accidents, même les plus graves, et permet d'en réduire encore les conséquences potentielles.

Enfin, au centre, la coque en béton armé prévue améliore la protection vis-à-vis des agressions externes de toute nature et en particulier vis-à-vis des risques de chute d'avion. (*Réactions dans la salle.*)

Ce sont là les principales évolutions ou les plus visibles, mais il y en a beaucoup d'autres ; on peut citer, par exemple, l'adjonction d'une peau métallique en plus de la double enceinte sur la coque en béton. On a aussi amélioré l'efficacité des différents systèmes pour réduire les rejets et les déchets.

En matière d'impact, le suivi environnemental du site de Penly sur la période 1975-2003 ne montre aucune évolution spécifique des écosystèmes, qu'ils soient terrestres ou marins, liée au fonctionnement de la centrale. Les mesures effectuées depuis cette date dans le cadre des programmes de surveillance annuels du site confirment chaque année cette analyse. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Mme HERBINET.- S'il vous plaît, vous laissez EDF terminer son intervention et vous poserez des questions après !

M. SERVIERE.- L'ajout de Penly 3 ne changera pas cette situation, que ce soit pour l'impact des rejets chimiques ou radioactifs et si le projet est confirmé à l'issue du débat public, le dossier qui accompagnera la demande d'autorisation de création sera soumis à enquête publique et ce dossier contiendra une étude détaillée des impacts, aussi bien sous l'aspect environnemental que sanitaire, des différents rejets. Cette étude sera réalisée, bien entendu, selon les méthodes éprouvées, validées par l'Autorité de sûreté et l'IRSN, son appui technique, méthodes qui sont reconnues internationalement. Les calculs ou les estimations préliminaires qui ont été effectués nous permettent d'affirmer que l'impact sera d'un niveau au moins 50 fois plus faible que celui dû à la radioactivité naturelle ambiante.

La protection des travailleurs est aussi une préoccupation majeure depuis le début du nucléaire. Des progrès très importants ont été réalisés, notamment sous couvert de la mise en œuvre de la démarche dite « ALARA » en matière de radioprotection. « ALARA » est l'acronyme anglais qui signifie : aussi faible que raisonnablement possible.

Cependant, malgré ces progrès, on ne s'arrête pas et les efforts continuent pour réduire encore et toujours l'exposition des travailleurs et l'EPR s'inscrit dans cette approche avec la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions techniques telles que l'élimination ou la réduction des matériaux qui ont une propension à s'activer sous rayonnement, une meilleure séparation des équipements et l'interposition de boucliers ou de protections entre les sources et les matériels, la simplification ou la facilitation des opérations de maintenance.

Grâce à l'ensemble de ces dispositions, nous estimons que la somme de toutes les expositions, de tous les travailleurs, sera pratiquement divisée par deux par rapport aux centrales existantes.

Enfin, pour terminer dans le domaine de l'information, il faut reconnaître que le fonctionnement d'une centrale nucléaire est compliqué et il est difficile de bien communiquer sur ce sujet. Nous nous y employons, tout en étant conscients qu'il reste encore des choses à faire. En 2006, une loi a précisé, voire codifié, les dispositions pour améliorer la transparence et sa perception. C'est la loi transparence et sécurité du nucléaire, dite « TSN », qui a notamment institué l'Autorité de sûreté en autorité indépendante et précisé le droit du public en matière d'information et un certain nombre de modalités pratiques.

On peut voir sur l'image projetée un rapport dit « TSN » qui est l'une des dispositions pratiques issues de cette loi. Chaque année, la centrale de Penly, comme les autres, édite un rapport qui présente l'état de l'installation, ce qui s'y est passé, les incidents, les rejets, la production de déchets, etc. Cette loi a également précisé le statut des commissions locales d'information. Elle a conduit également à la création du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité

nucléaire, comité qui est un garant que la transparence est bien effective et qui peut se saisir de toutes les questions qui peuvent se poser sur ce sujet.

Nos centrales, grâce notamment aux actions sur les sites internet ou aux centres d'information du public, vont au-delà de ce que la loi demande en matière de transparence. Par exemple, il existe des espaces dédiés au chantier de Flamanville 3 sur le site internet d'EDF qui présentent son avancement.

Voilà très brièvement, en cinq minutes, quelques éléments en guise de survol d'ensemble. Merci de votre attention.

Mme HERBINET.- Avant de passer la parole par la suite à la salle – vous aurez toute la possibilité de poser vos questions –, je vous propose d'écouter M. Quintin qui va présenter le rôle et le travail de l'ASN s'agissant du thème de cette réunion.

M. QUINTIN.- Je me présente : Christophe Quintin, je suis délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire. L'Autorité de sûreté nucléaire a 11 délégations territoriales qui couvrent l'ensemble du territoire. Ma délégation couvre la Normandie au sens large et nous sommes basés à Caen.

Transparent suivant... J'appelle toujours cela « transparent », je suis resté en vieux français...
(Intervention hors micro de M. Correa.)

Mme HERBINET.- S'il vous plaît, un peu de respect pour l'intervenant !

M. QUINTIN.- J'ai oublié de dire que j'avais une vingtaine d'années d'expérience au sein de l'ASN, donc j'ai suivi notamment la fin de la construction de Golfech, puis la construction de Civaux. Notre vocation est d'assurer, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection – je vous fais grâce de ce qu'il y a après – et de contribuer à l'information du public ; le mot « contribuer » est important, nous ne sommes pas les seuls à informer le public, heureusement, mais nous y contribuons, essayons de faciliter cette chose.

Depuis la loi TSN dont on a parlé, l'Autorité de sûreté est une autorité administrative indépendante.

Nos missions sont prévues par la loi ; elles sont au nombre de cinq :

- régler ;
- autoriser et, en particulier, dans le cas présent, autoriser la mise en service d'un éventuel EPR ;
- contrôler ; le contrôle, ce sont deux choses : l'inspection et la sanction si nécessaire ;
- contribuer à la gestion des situations d'urgence ; en cas de situation d'urgence, nous nous mettons à disposition des préfets, puisque les secours aux populations sont placés sous la responsabilité des préfets, donc nous apportons un appui technique ;
- informer les publics, termes de la loi ; le pluriel est intéressant, car il rappelle que tout le monde n'est pas placé de la même façon quand on parle de nucléaire, c'est un sujet très technique, donc il faut que l'on puisse avoir des discours adaptés à la fois au grand public et aux gens plus compétents en matière nucléaire. Aujourd'hui, les associations antinucléaires sont de plus en plus compétentes, donc il faut que nous montions notre discours et nos éléments de langage technique. *(Une personne dans le public remercie M. Quintin pour cette remarque.)* La publicité était gratuite !

Les modalités de contrôle sont standards dans la plupart des pays développés. Il y a un rappel tout en haut, dans le titre : dans les pays développés, la responsabilité de la sûreté nucléaire, c'est d'abord celle de l'exploitant, c'est le mélange des genres, c'est-à-dire une Autorité de sûreté qui commence à mettre les mains dans l'exploitation, c'est ce qui a conduit à Tchernobyl en partie. C'est quelque chose que l'on rappelle en permanence.

Le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire commence très à l'amont. Notre métier consiste à définir les objectifs généraux de sûreté et de radioprotection qui ont été présentés tout à l'heure par M. Servièrre.

Ensuite, l'exploitant, on en a cité quelques-uns ici, propose des modalités pour atteindre les objectifs fixés par l'Autorité ; c'est un travail technique. Derrière, notre travail détaillé consiste à s'assurer que les modalités présentées par l'exploitant permettent d'atteindre ces objectifs. C'est un travail extrêmement fouillé, qui prend plusieurs années ; on le verra tout à l'heure, la définition des objectifs de sûreté pour l'EPR, c'était 1993 et la fin de la validation des objectifs globaux 2004, et on n'a pas fini, puisqu'on est en train d'étudier la conception détaillée des installations.

L'exploitant, une fois qu'il a un accord sur le fait que ce qu'il propose de faire est conforme aux objectifs qui lui ont été fixés, met en œuvre les dispositions. Ensuite, notre métier est de contrôler au quotidien la mise en œuvre de ces dispositions pendant le chantier et pendant l'exploitation.

Voilà la vie des relations entre l'Autorité de sûreté nucléaire et les exploitants.

Un petit transparent sur la transparence, même si je vais ajouter des choses. La loi TSN, comme l'a dit M. Servièrre tout à l'heure, a accru la mission d'information. Il y a des choses qui ne sont pas connues en France et qui sont pourtant très innovantes. On a une disposition unique au monde, au moins dans les pays occidentaux : jusqu'à présent, le citoyen pouvait faire appel à la commission d'accès aux documents administratifs pour avoir accès aux documents auprès des administrations et dans le nucléaire ; la loi a été plus loin, puisque maintenant, le citoyen peut avoir accès directement auprès des exploitants aux documents qui concernent la sûreté, la radioprotection ou l'environnement ; il les demande et si jamais il ne les a pas, l'Autorité de sûreté nucléaire est là pour faire en sorte que les documents soient transmis.

En matière de communication, on a plusieurs médias. Celui que je vous incite vraiment à voir est le site de l'ASN : www.asn.fr. On a un centre de documentation et d'information du public à Paris qui est de plus en plus fréquenté, qui est intéressant ; en revanche, il faut aller à Paris. Nous avons des actions de communication qui ne sont pas vraiment de la transparence, parce que la transparence, c'est autre chose et j'y reviendrai après : des conférences de presse, des lettres de suite d'inspection qui sont rendues publiques... Cela se rapproche de la transparence, toutes les suites d'inspection sont mises en ligne dans un français compréhensible et sont accessibles à tout le monde sur internet. Sur Flamanville 3, nous avons une lettre d'information périodique. Les prises de position les plus importantes, donc toutes celles qui concernent, par exemple, l'EPR, sont en ligne aussi sur notre site, donc vous les trouverez sans difficulté ; il suffit de chercher « EPR » sur notre site. Nous participons aux commissions locales d'information.

En matière de transparence, pour donner quelques exemples aussi, nous invitons les commissions locales d'information à participer à nos inspections, elles sont libres de venir quand elles veulent. Nous invitons les journalistes aussi à participer à des inspections. Lorsque j'étais en poste à Lyon, cela m'est arrivé de faire une inspection de nuit inopinée avec France 3 ; nous sommes arrivés à 22 heures, France 3 et la caméra derrière nous ; cela s'est fait. Ce sont des choses qui ne sont pas connues, mais qui traduisent vraiment une réelle volonté de transparence, à la fois de l'Autorité et des exploitants ; il faut le savoir.

Pour revenir à l'EPR, les objectifs de sûreté ont été définis formellement en 1993 ; c'est un travail international qui avait été lancé avec nos amis allemands. Il y avait à la fois un projet industriel franco-allemand est une collaboration entre les autorités de sûreté et les experts, l'appui technique, français et allemands, donc 1993 pour les grands objectifs que l'on a présentés tout à l'heure.

Ensuite, il y a eu un examen des options de sûreté, ce qui a été présenté par l'exploitant, qui s'est déroulé jusqu'en 2004. En 2004, le gouvernement a validé le fait que ce qui était présenté par EDF et Areva répondait aux objectifs de sûreté.

Ce transparent présente ce qui s'est fait pour Flamanville 3 : il y a eu un dépôt de dossier d'autorisation et une autorisation de création faite par décret en 2007.

La particularité de l'EPR par rapport aux réacteurs précédents est qu'il y a eu une association des autorités de sûreté dès la conception du projet, ce qui n'était pas le cas pour les projets précédents, parce que, comme vous le savez peut-être, les premiers réacteurs français étaient de conception américaine, donc les autorités de sûreté françaises n'avaient pas du tout trempé dans l'affaire. Là, il y a eu une association dès le début des autorités de sûreté françaises et allemandes, finlandaises un peu plus tard, et des appuis techniques, ce qui facilite ensuite le travail d'analyse des dossiers techniques, parce que c'est un peu lourd.

Les objectifs, on les a présentés tout à l'heure :

- réduction de l'impact de l'installation en fonctionnement normal ;
- réduction du nombre d'incidents significatifs ;
- réduction significative des risques avec fusion du cœur ;
- en cas d'accident, avec ou sans fusion, limitation des conséquences radiologiques.

L'EPR est un projet qui a marqué une forte coopération internationale ; je ne parle que pour les autorités de sûreté, évidemment. Au début, c'était un travail franco-allemand ; vous savez ce qui s'est passé en Allemagne côté politique nucléaire, donc cela s'est aussi traduit par une évolution dans la coopération. Les Finlandais, qui ont eu un projet de construction d'EPR chez eux, se sont associés avec nous dès qu'ils ont pu le faire, dans les années 2004. Aujourd'hui, un programme appelé « MDEP » – c'est de l'anglais – vise à essayer de faire émerger des méthodes d'approbation et de contrôle des dimensionnements des installations reconnues au niveau international, puisque, jusqu'à présent, chaque pays refaisait le travail fait par le voisin sans faire confiance. Aujourd'hui, il s'agit de faire plutôt de la synergie entre les différentes autorités de sûreté.

Notre travail consiste à échanger sur nos pratiques réglementaires, trouver les meilleures pratiques, prendre ce qui est bon chez les autres et meilleur chez nous et voir quelles sont les différences, qui peuvent parfois être des différences de culture entre les pays, quelles sont celles que l'on peut gommer et quelles sont celles que l'on doit garder parce que nos approches sont totalement différentes d'un pays à l'autre.

Évidemment, comme des constructions se font en parallèle dans plusieurs pays, en particulier en Finlande, il y a des relations très étroites entre les autorités de sûreté pour partager le retour d'expérience, bénéficier de ce qui est vu dans un pays et dans l'autre.

Un transparent un peu compliqué, je vais aller vite, simplement pour vous expliquer que comme nous sommes une autorité indépendante et que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire, l'autorisation de création d'une installation nucléaire, en France, est délivrée par le gouvernement, par un décret. L'exploitant demande une demande d'autorisation de création au ministre chargé de la sûreté nucléaire, l'ASN examine la recevabilité du dossier, instruit le dossier. Pendant ce temps, le ou les ministres demandent au préfet d'organiser une enquête publique ; l'enquête publique se conclut par un avis de la commission d'enquête. La commission locale d'information est saisie en parallèle, rend un avis. Avec l'ensemble de ces avis, l'ASN propose un projet de décision d'autorisation de création ou propose un refus ; on a eu le cas sur Brennilis, où la commission d'enquête a donné un avis partiellement défavorable au projet présenté par EDF, donc on en tient compte dans les travaux qui vont être faits. Ensuite, les ministres soumettent le projet de décret d'autorisation de création, il y a un avis de l'exploitant... Je passe. Enfin, il y a un décret d'autorisation de création qui s'accompagne par la suite de prescriptions techniques plus détaillées qui sont émises par l'ASN qui retrouve son rôle de prescripteur technique.

Sur le contrôle de la construction, il y a des enjeux forts pour nous :

- s'assurer de la rigueur d'exécution du projet ;

- assurer la capitalisation d'expériences acquises pour ne pas commettre à nouveau des erreurs que l'on a pu commettre avant ou ne plus en faire par la suite.

Le champ que l'on couvre est important, puisque c'est à la fois la conception détaillée pour la construction, ce sont les phases de construction proprement dites. Comme on est, pour l'EPR de Flamanville, et peut-être sur celui de Penly, à proximité d'installations nucléaires en fonctionnement, il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les installations à proximité. L'ASN assure également l'inspection du travail sur les réacteurs en construction et en exploitation.

Le contrôle est fait par sondage proportionné. Évidemment, sur les choses les plus sensibles, le sondage c'est 100 %, donc ce n'est plus du sondage.

On rappelle que l'exploitant est celui qui a la première responsabilité et on s'assure qu'il exerce cette responsabilité de manière correcte. Si on a des doutes, on arrête. Ce n'est évidemment pas arrivé avec EDF, mais il y a des exploitants à qui c'est arrivé.

Sur le dernier transparent, vous avez le rythme de contrôle aujourd'hui sur Flamanville 3, qui est en construction. En 2009, nous avons fait 35 inspections sur chantier, avec des choses très variées. Il y a eu quatre inspections également dans les services centraux d'EDF, parce qu'en phase de construction, la conception continue. Ce sont des choses que l'on a du mal à imaginer, mais quand on commence à construire une centrale, tous les plans ne sont pas achevés, il y a toujours de la conception, des échanges avec l'Autorité de sûreté ; vous avez vu des exemples sur le contrôle commande. Il y a eu des inspections sur les fournisseurs – les fournisseurs sont des éléments importants qui peuvent être partout dans le monde – et des inspections chez les fabricants de composants, huit inspections plus des audits dans les organismes ; en particulier, une partie de la cuve se fait au Japon, donc on va régulièrement au Japon voir comment cela se construit. *(Intervention hors micro de M. Blavette.)*

M. QUINTIN.- Je laisserai EDF parler, mais je confirme que tout ne se fait pas en France. J'ai fini pour cette partie. *(Intervention hors micro de M. Correa.)*

Mme HERBINET.- Cela ne sert à rien, vous n'avez pas de micro ! Vous ne passerez pas sur la rediffusion. Vous poserez votre question tout à l'heure. *(Réaction hors micro de M. Blavette.)*

S'il vous plaît, un peu de discipline et de respect mutuel pour la réunion ! C'est moi qui fixe les règles du jeu ! Monsieur, s'il vous plaît ! *(M. Blavette poursuit son intervention hors micro.)*

Monsieur, vous n'êtes pas correct !

M. ALA.- On va répéter les règles pour que tout le monde comprenne bien.

M. HOUI.- On se calme et on s'assoit !

Mme HERBINET.- On va fixer les règles du jeu avant que le débat commence. *(Intervention hors micro de M. Correa sur l'emploi du terme « jeu ».)*

M. HOUI.- Chacun sait que ce n'est pas un jeu, c'est une expression que nous utilisons couramment les uns et les autres.

S'il vous plaît, on se respecte, on s'écoute ! Vous aurez chacun la parole ; il suffit de la demander et vous l'aurez, mais demandez-la !

N'oubliez pas que cette réunion est retransmise sur internet. Au moins par respect pour les internautes, je vous demande de respecter les quelques règles de jeu démocratiques que nous avons arrêtées. À vous de continuer !

Mme HERBINET.- Je précise ces règles. Quand vous souhaitez poser une question, vous attendez le micro ; on vous donne la parole, vous avez le micro, cela permet que ce soit retransmis sur

internet, que tout le monde puisse vous entendre ; vous vous présentez, vous essayez d'être courts, parce que cela permettra au maximum d'entre vous de poser des questions, et de respecter la parole des autres, même si vous n'êtes pas du même point de vue ; c'est le minimum du débat démocratique et de la courtoisie élémentaire.

J'ouvre les échanges. (*Intervention hors micro.*)

M. ALA.- J'ai l'impression que ce n'est pas bien clair... Vous n'avez pas le micro, vous ne parlez pas ! C'est clair. Qui ouvre le bal ?

M. HELM.- Je voudrais ajouter une règle en ce qui concerne le temps. Il y a ici un compteur, le temps est limité à trois minutes. Comme le président de la CPDP, Didier Houi, l'a rappelé en introduction, pour le principe d'équité, il est absolument essentiel que chacun respecte cette règle, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer.

Par ailleurs, nous souhaitons donner la parole aux personnes qui ne se sont pas jusqu'à maintenant exprimées au cours des précédentes réunions, de façon, là aussi, à ce qu'au cours de ce débat démocratique, tout le monde puisse avoir la parole.

M. PICARD.- Je suis maire d'Envermeu et conseiller général du canton d'Envermeu, canton où est construite la centrale nucléaire de Penly.

C'est plutôt une introduction, tout d'abord pour vous remercier d'avoir organisé des réunions de proximité. Je crois que Penly en est une, Envermeu, il y en aura une à Saint-Martin-en-Campagne. Après, bien sûr, cela s'éloigne un peu : Rouen, Paris, etc., mais je crois que la population locale est la première concernée et il est important de venir sur le terrain pour l'informer.

Je voudrais donner ma position, puisque j'ai fait partie de la délégation qui est allée à Paris, délégation qui concernait l'ensemble des composantes politiques ; nous avons rencontré le ministre Borloo pour essayer de vanter notre site pour qu'il soit retenu.

Simplement quelques précisions sur ce sujet... Je ne reviendrai pas sur ce que M. Dupuis a dit en ce qui concerne le site ; c'est technique, mais on avait des atouts. Un petit point n'a pas été évoqué : la proximité du port de Dieppe – s'il faut amener des matériaux, ce sont aussi des camions en moins sur la route –, la voie ferrée qui existe... Ce site nous paraissait tout à fait remplir toutes les conditions.

Un deuxième point, à nos yeux, en tant qu'élus, doit être relevé : l'emploi. Vous savez qu'actuellement, la région dieppoise est un peu impactée par la crise, notamment de l'automobile ; il y a un taux de chômage relativement élevé... (*Réactions dans la salle.*)

... et le fait d'avoir la construction d'une centrale nucléaire représente, pour nous, 3 000 emplois, ce qui est loin d'être négligeable, et 300 éventuellement dans le cadre de l'exploitation. Ce sont des emplois, bien sûr, qu'on ne peut pas délocaliser.

Je voudrais noter aussi que le lycée professionnel émulation dieppoise, à Dieppe, a ouvert une section Bac pro en environnement nucléaire, ce qui permet... (*Réactions dans la salle.*)

Je n'ai coupé personne ; j'aimerais qu'on me laisse...

Mme HERBINET.- Continuez !

M. PICARD.- Il ouvre une section Bac pro environnement nucléaire, ce qui veut dire que nos jeunes locaux pourront travailler sur le site et dans le secteur et je crois que c'est notre responsabilité.

En ce qui concerne les collectivités locales, les communes, le territoire connaît, a déjà accepté et accueilli, il y a 25-30 ans maintenant, deux premières tranches ; cela s'est fait dans d'excellentes conditions.

Les agents, que ce soient les agents qui ont construit, mais également les agents d'EDF, ont été très bien accueillis, se sont très bien intégrés, puisqu'un certain nombre font partie d'associations locales, voire deviennent des élus locaux. Nous sommes encore partants pour accueillir de nouveaux salariés et de nouveaux agents EDF.

Mme HERBINET.- Concluez, s'il vous plaît !

M. PICARD.- Un simple point, parce que je vois le compteur qui tourne ; j'avais trois minutes et elles sont terminées.

En ce qui concerne l'information – je ne parlerai pas de transparence mais d'information –, on reçoit régulièrement, quasiment tous les mois, dans nos communes, le journal de la centrale nucléaire qui nous informe de la vie de la centrale. Nous sommes invités également régulièrement à la centrale où on nous présente la vie de la centrale, et je crois que c'est extrêmement important, et il y a la commission locale d'information sur le nucléaire, qui est un bon outil. On y participe, on y travaille et c'est diffusé largement à la population.

Mme DECLERCQ.- Citoyenne.

Je suis intervenue dans les années quatre-vingts sur ce qu'on appelait les « après-chantiers de Penly » ; on nous demandait d'essayer de reclasser tous les gens qui avaient travaillé sur les centrales, tout ce qui était construction de bâtiments, etc. Je vous rappelle qu'il y avait énormément, à ce moment-là, de Turcs. Je ne suis pas du tout contre les Turcs, mais c'étaient les accords qui avaient été passés. On nous demandait de trouver des solutions pour reclasser ces gens ; il y avait très peu de locaux, on a eu énormément de mal.

Ensuite, j'aimerais interroger tous les maires présents, qui se réjouissent du travail que cela va générer, savoir si cela leur pose problème par rapport aux déchets radioactifs, parce que c'est vraiment ce qui me pose problème ; j'ai des enfants etc. et j'ai un souci pour tous les gens qui vivent ici, à proximité. Je voudrais leur poser cette question : est-ce que cela ne vous pose pas de problème tous ces déchets radioactifs ? Avez-vous cherché à rencontrer tous les maires à qui l'on impose, sur leur commune, tous ces déchets radioactifs ? Si vraiment vous êtes volontaires, allez jusqu'au bout, Messieurs les maires, et acceptez tous ces déchets radioactifs ou alors faites un effort, déplacez-vous, allez rencontrer tous ces élus qui se battent parce qu'ils ne veulent pas que leurs terres soient polluées de déchets radioactifs ! J'ai vraiment une crainte pour tous ces déchets radioactifs.

Merci, Messieurs les agents d'EDF. J'espère que tout cela, vous l'avez bien en tête et que si, un jour, il y a un accident, vous ne vous défilerez pas et vous assumerez.

Encore une chose, puisque j'ai encore 1 minute 43...

Mme HERBINET.- C'est un maximum !

Mme DECLERCQ.- J'ai été un peu surprise et un peu choquée du petit film, de votre référence aux poupées russes pour dire que vous contrôliez tout ce qui était sécurité, on empile et on empile. Les Russes, à mon avis, ne sont pas les meilleurs sur tout ce qui est nucléaire, sûreté nucléaire, etc. Changez cette référence ! Elle me gêne un peu et me fait sourire. Remarquez, il vaut mieux que cela me fasse sourire...

Dernière question, je ne suis pas sûre que ce débat serve à quelque chose. Le président Nicolas Sarkozy s'est bien prononcé ; n'est-ce pas fait ? N'est-ce pas décidé ?

Mon souci porte tout de même sur tout ce qui est déchet radioactif, parce que depuis que les centrales sont mises en service, on n'a trouvé aucune solution. Je voudrais savoir quel est le volume de déchets radioactifs produits depuis toutes ces années, ce que vous allez en faire et quels sont tous les déchets qui vont être produits à l'avenir.

Essayez de trouver des solutions, donnez-nous ces solutions au plus vite, parce que j'ai beaucoup de craintes ! Merci. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- EDF, peut-être un éclairage sur les déchets ? (*Interventions hors micro dans la salle.*)

M. JEANDRON.- Bonjour à toutes et à tous. Je me présente d'abord, puisque je n'ai pas encore pris la parole ; je m'appelle Claude Jeandron, je suis directeur adjoint du développement durable et directeur de l'environnement du groupe EDF et j'ai passé la plus grande partie de ma carrière dans l'exploitation du nucléaire, où j'ai été successivement directeur de deux centrales.

Je vais reprendre la question sur les déchets radioactifs. Aujourd'hui, la particularité de la gestion des déchets radioactifs en France est que dans notre politique, nous assurons d'abord une réduction à la source, évidemment, des volumes produits, mais, ensuite, un tri très précis des déchets radioactifs par catégorie d'activité et par durée de vie. Pour toutes les catégories de déchets aujourd'hui générés par les centrales nucléaires, il existe un procédé de conditionnement totalement validé par les autorités de sûreté et par l'ANDRA, l'organisme qui prend en charge ces déchets.

Encore une fois, tous ces déchets font l'objet d'un conditionnement sûr, puisque le mode de conditionnement empêche la dissémination des produits radioactifs. Ces déchets, quatre catégories sur cinq, aujourd'hui, font l'objet d'une filière définitive de traitement ; la dernière catégorie à ne pas en disposer encore, ce sont les déchets à haute activité et à vie longue qui sont aujourd'hui déjà conditionnés en matrice de verre ; les produits radioactifs, très radioactifs, issus du retraitement du combustible sont fondus dans des blocs de verre et entreposés de façon sûre dans un entrepôt qui se trouve dans l'enceinte de l'usine de La Hague, dans le Cotentin.

Il reste, pour cette catégorie, à déterminer et à choisir le site de stockage géologique qui est la solution qui a été retenue par la loi sur les déchets nucléaires de 2006. Cette loi a retenu ce procédé de stockage géologique, l'a arrêté et a fixé une feuille de route, c'est-à-dire un programme d'étude et de recherche pour localiser le meilleur site de stockage géologique en France. C'est à ce titre qu'un laboratoire souterrain explore cette couche géologique à la limite entre la Haute-Marne et la Meuse aujourd'hui. Cette feuille de route fixe un nouveau rendez-vous vers 2013 à 2015 pour déterminer quel sera le meilleur site et si ces déchets seront stockés définitivement là, de façon réversible ou non réversible, puisque la loi de 2006 a encore laissé cette possibilité ouverte.

Il y avait une question précise sur le volume de déchets. Je pense qu'on reviendra plus en détail sur ces questions, car il y aura une réunion consacrée à ces questions. Rappelons que sur ces déchets les plus radioactifs, un milliard de kilowattheures conduit à la production de 0,4 mètre cube, c'est-à-dire d'un conteneur conditionné, c'est-à-dire un bloc de verre dans une enveloppe en acier inoxydable.

L'ensemble de ces conteneurs tient dans trois entrepôts qui, réunis tous les trois, correspondent à peu près à la superficie d'un terrain de football. L'ensemble de ces déchets, c'est la production des déchets les plus radioactifs de toutes les centrales françaises depuis leur démarrage ; ce sont des déchets qui sont, en volume, très concentrés.

Je parle, bien sûr, des déchets les plus radioactifs à vie longue, sachant que tous les autres déchets, qui sont, en volume, plus importants, mais, en radioactivité, beaucoup plus faibles et beaucoup moins longs à s'éliminer, sont stockés définitivement dans un site qui a été définitivement fermé, qui est dans la Manche aujourd'hui, et un deuxième qui est en exploitation, à Soulaisnes, dans l'Aube.

Mme HERBINET.- Je sais qu'il y a un représentant de l'ANDRA dans la salle. Souhaite-t-il apporter un complément ?

Est-ce qu'un élu souhaite s'exprimer sur le sujet ?

M. CHASTAGNER.- ANDRA. L'ANDRA, Agence nationale de gestion des déchets radioactifs, est un établissement public indépendant des producteurs, dont le statut a été créé par la loi du 30 décembre 1991 et dont les missions ont été renforcées par la loi du 28 juin 2006.

Elle a en charge la gestion des déchets radioactifs sur le territoire national et en particulier d'apporter des solutions opérationnelles à ces déchets. Comme cela a été dit, 80 à 90 % des volumes de déchets, à l'heure actuelle, ont une solution. Ces solutions se trouvent dans l'Aube à l'heure actuelle pour les centres en exploitation et, bien entendu, dans la Manche, puisqu'un premier centre a vu le jour en 1969 et s'est arrêté en 1994 après avoir reçu 527 000 mètres cubes de déchets.

Tout à l'heure, il a été dit qu'il faudrait aller voir les élus qui accueillent ces centres ; je vous y invite, très clairement, et je peux faire passer le message aux maires des deux communes de l'Aube, c'est-à-dire de Soulaisnes et de Morvilliers, pour vous accueillir éventuellement, pour que vous puissiez vous rendre compte comment ces déchets sont vécus localement et comment la population vit cette activité.

Pour les volumes, 527 000 mètres cubes sur le centre de la Manche, 240 000 mètres cubes à peu près sur le centre de l'Aube qui a une capacité d'un million de mètres cubes, soit 24 %. Il est vrai que les producteurs ont eu la volonté de réduire les volumes à la source et il est vrai qu'aujourd'hui, le centre de l'Aube, le centre de Soulaisnes, a encore des perspectives d'exploitation de l'ordre d'une cinquantaine d'années.

Il y a un autre centre dans l'Aube, le site de Morvilliers, qui accueille les déchets de très faible activité qui correspondent essentiellement aux déchets de démantèlement des installations nucléaires arrêtées à l'heure actuelle, c'est-à-dire les neuf sites nucléaires d'EDF, mais aussi les sites d'Areva et les sites du CEA. Ce centre a accueilli, lui aussi, environ 240 000 mètres cubes de déchets à l'heure actuelle et a une capacité de 650 000 mètres cubes.

Voilà pour les centres en exploitation.

Bien évidemment, il y a, à Bure, un laboratoire qui est destiné à qualifier une zone géologique. Ce laboratoire a permis d'identifier une zone de 250 kilomètres carrés susceptible de pouvoir accueillir un stockage géologique.

À l'heure actuelle, l'ANDRA travaille sur une zone de recherche approfondie d'environ 30 kilomètres carrés au sein de ces 250 kilomètres carrés et présentera un dossier qui sera d'ailleurs soumis au débat public et, ensuite, si la décision est prise de construire un stockage, celui-ci pourrait voir le jour en 2025 pour accueillir les déchets de plus haute activité.

Je rajouterai presque ici, puisque nous sommes à Envermeu, à côté d'une commune qui s'appelle Saint-Nicolas-d'Aliermont, que vous connaissez, que les déchets radioactifs ne sont pas que de l'électronucléaire, puisque vous savez, étant de la région, qu'à Saint-Nicolas-d'Aliermont, il y avait une société, la société Bayard, qui fabriquait des réveils et qui, pour les rendre luminescents la nuit, peignait cadrans et aiguilles avec de la peinture au radium. Quand les activités horlogères ont vu l'arrivée des cristaux liquides, Bayard, comme on dit vulgairement, a « mis la clef sous la porte » et a laissé l'usine telle qu'elle était et, d'ailleurs, la petite fabrique de peinture également. Cette fabrique de peinture, d'ailleurs, a été reprise par une société de mécanique.

L'ANDRA est intervenue, d'abord pour réactiver la mémoire, parce que c'était un peu oublié et quand c'est oublié, ce n'est pas géré ; je voudrais insister sur le rôle de l'ANDRA qui maintient la mémoire, en particulier grâce à son inventaire qu'elle publie tous les trois ans.

L'ANDRA est aussi intervenue pour nettoyer, récupérer ces déchets. On voit qu'une petite industrie comme celle-là a quand même généré 1 000 mètres cubes de déchets, déchets bien particuliers d'ailleurs, puisque ce sont des déchets, certes, à faible activité, mais à vie longue, s'agissant de radium, la période étant de 1 600 ans. À l'heure actuelle, ces déchets sont entreposés en attente d'une solution de stockage.

Vous voyez, les déchets, certes, il faut s'en préoccuper, il faut s'en méfier, mais ils ne sont pas que du système électronucléaire, il y en a aussi, par exemple, en médecine nucléaire dont il faut s'occuper et c'est pour cela qu'il faut des solutions opérationnelles. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Les durées de vie, comme dans tous les radioéléments, il y en a qui durent quelques minutes ; ceux-là, on ne les voit pas. En particulier, quand on injecte de la radioactivité dans le corps humain, bien évidemment, on utilise des périodes extrêmement courtes. On a aussi des périodes extrêmement longues. Je voudrais juste ajouter que plus une période est longue, moins l'activité est importante ; c'est mécanique, c'est comme cela. Vous savez que les éléments à période la plus longue sont les éléments naturels, puisque l'uranium, s'il est encore présent, c'est parce qu'il y a une période de 4,5 milliards d'années et le thorium, lui, a l'âge de l'univers, puisqu'il y a une période de 14 milliards d'années.

Attention à faire l'amalgame entre longue période et dangerosité ; c'est un ensemble et il faut une solution adaptée à la dangerosité, c'est-à-dire à l'activité, à la radiotoxicité, mais également à la période.

Sur des périodes courtes, on peut faire confiance à la société ; c'est pour cela qu'on reste en surface... (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Mme HERBINET.- Je crois qu'on va s'arrêter là, parce que le thème de cette réunion, on ne l'a pas encore abordé. (*Protestations dans la salle.*)

Une réunion sera ciblée sur la question des déchets le 10 juin au Havre... (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Monsieur Correa, ce n'est pas vous qui animez ! On peut balayer tous les radioéléments et y passer la soirée ! Je crois qu'il faut que chaque question ait la chance d'être exprimée et d'avoir une réponse.

M. HOUI.- Entre nous, Monsieur Correa, c'est la cinquième fois que vous participez à une réunion, vous savez comment cela va se passer, on vous passera la parole tout à l'heure ; soyez gentil ! Vous connaissez les règles du jeu comme nous ! (*Brouhaha.*)

Comprenez bien, Mesdames et Messieurs, que s'il n'y a pas un minimum de règles qui soit respecté, on ne va pas pouvoir s'en sortir. Madame a posé quatre questions ; je voudrais qu'on finisse de répondre aux quatre questions de Madame et on passera à une nouvelle.

Mme SAUVAGE.- Du collectif « Stop-EPR ».

M. ALA.- Tenez le micro comme il faut, qu'on vous entende !

Mme SAUVAGE.- Entendu... Bien, chef !

Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez parlé de débat démocratique, vous avez rappelé de quelle façon nous pouvions nous exprimer.

J'ai une petite manie, j'aime faire des statistiques. J'ai fait une statistique quant aux délais de réponse – je suis désolée, cela coupe un peu ce qui vient d'être dit, mais il fallait que je trouve un moment pour vous en faire part – des questions posées sur le site internet. Je vais vous en faire part.

Sur 117 questions – on s'est arrêté à hier soir –, 23 ont obtenu des réponses, soit 20 %, 67 sont en cours (57 %) depuis le 24 mars, c'est-à-dire depuis le début et pour 27 numéros de question, il n'y a aucune question en face, il n'y a pas le numéro, il n'y a pas de question.

J'ai deux questions. Premièrement, à M. Dupuis, serait-il possible de faire un effort pour que les réponses nous soient données ?

Deuxièmement, à M. Houi, à la Commission, de manière à ce que toutes les expressions qui existent, qu'elles soient écrites ou orales, au cours de ces séances, trouvent des réponses rapidement. Je pense qu'au-delà du 12 juillet, ce serait malheureux que les réponses arrivent. Lorsque nous posons des questions écrites, nous aimerions avoir les réponses et je pense qu'elles ont toute la même valeur. C'est bien un problème de débat public démocratique. Merci. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Madame, je vais essayer de répondre à votre question en essayant de vous rappeler comment la Commission gère ce système questions/réponses.

Lorsque nous recevons une question, la première chose que nous faisons est de vérifier si elle est signée, si elle est conforme, si c'est une question ou un avis ; premier tri.

Second tri : quel est l'organisme ou quels sont les organismes qui doivent apporter des réponses ? Pour nous, il est important que ce ne soit pas uniquement, en fonction des questions posées, le maître d'ouvrage, mais que cela puisse être les services de l'État ou des services compétents, soit techniquement, soit juridiquement, qui s'engagent sur les réponses apportées. Effectivement, ce temps peut être relativement important. Certaines questions sont multiples parmi celles formulées sur notre site et appellent des réponses de plusieurs organismes.

Ensuite, les questions, une fois que nous avons distingué quelles étaient les structures qui devaient apporter les réponses, sont acheminées vers les organismes qui doivent apporter les éléments. La commission vérifie les délais. Il est vrai que nous essayons de faire en sorte que ces délais soient plus courts, mais vous conviendrez aussi que certaines questions ont une dimension technique relativement importante et nécessitent donc des temps de réponse qui peuvent être relativement importants.

Lorsque la ou les réponses reviennent à la Commission, nous vérifions si les réponses apportées correspondent globalement à la question posée. Nous n'avons pas les capacités techniques pour vérifier le contenu des réponses, mais si les réponses apportées correspondent au libellé de la question.

Ensuite, je rappelle, et c'est mentionné sur le site, que la ou les réponses apportées sont de la responsabilité des organismes qui signent.

Voilà la manière dont nous travaillons. Nous avons eu, sur un certain lot de réponses apportées, un délai d'une semaine en plus qui est imputable à des éléments techniques.

Je dois aussi vous indiquer que certaines réponses qui nous sont apportées par des organismes ne sont pas totalement conformes à ce que la Commission juge comme étant nécessaire et nous renvoyons des demandes d'explications supplémentaires. Nous faisons d'ailleurs la même chose à l'occasion des cahiers d'acteurs que, les uns et les autres, vous nous fournissez. Parmi les 67 questions en cours d'instruction, il y en a un certain nombre qui ont déjà été communiquées à la Commission et qui sont retournées pour demande de précision vis-à-vis des organismes destinataires des réponses.

Tu veux apporter des compléments ?

Mme HERBINET.- Non, je crois que c'est clair. Est-ce qu'EDF, qui est le principal destinataire des questions, veut apporter une précision ?

M. DUPUIS.- Je confirme effectivement le processus. Nous faisons nos meilleurs efforts pour répondre dans les délais les plus courts et nous avons déjà apporté 40 réponses aux questions qui nous ont été transmises et qui ne sont pas 100 % des questions.

Mme HERBINET.- Une nouvelle question de la salle ?

Mme SAUVAGE.- Une partie portait sur les questions que j'ai appelées « disparues ». Il y a des numéros manquants dans la séquence des 117 et j'aimerais savoir ce qu'elles sont devenues ; les avez-vous retournées à leur émetteur, les avez-vous jugées ? Il y a des trous dans la séquence, tout simplement. Merci.

Mme HERBINET.- Sous réserve de vérification technique, je pense que cela correspond au temps d'aiguillage vers un thème...

Jérôme Lavaux, notre secrétaire général de la CPDP va vous apporter la réponse.

M. LAVAUX.- En fait, le système ne permet pas, si quelqu'un se trompe, si quelqu'un met juste : « *Je voudrais qu'on m'envoie le dossier du débat* », d'annuler ce numéro et de le remplacer par une nouvelle question. Certaines personnes ont tapé deux fois de suite la même question ; on a donc enlevé un numéro.

Le système informatique n'est pas parfait, mais ce n'est pas une suppression, une sanction ou une censure de certaines questions, c'est simplement qu'on est contraint, par ce système, de laisser la n° 8 muette. Elle n'a pas disparu, elle est devenue muette parce que ce n'est pas une question sur le contenu du débat.

M. FREBOURG.- Premièrement, depuis le début du débat, vous avez vanté votre projet, ce qui se défend, comme quoi l'EPR, le nucléaire, était pour maintenir un équilibre entre consommation et production ; je crois avoir bien entendu cela. Je vous propose plutôt de faire des grosses réductions de consommation, ce que je fais déjà depuis un an et demi. J'arrive quand même à être très heureux, très confortable, et à consommer de moins en moins. Par rapport au problème économique d'aujourd'hui et à notre futur, je pense qu'on a tout intérêt à aller dans les réelles économies d'énergie plutôt que d'aller dans toujours le surplus d'énergie pour consommer toujours plus.

Deuxièmement, vous avez parlé de création d'emplois ; il va certainement y en avoir : des chambres d'hôtes, des gîtes, des restaurants, etc. Je suis aujourd'hui porteur de projet, je voudrais m'installer comme maraîcher bio ; je pense être complètement dans la mouvance d'aujourd'hui ; à la pointe, pour une fois, je suis.

Seulement, j'ai plusieurs problèmes. D'une part, l'accès au foncier ; cela ne vous regarde peut-être pas directement, mais je n'arrive pas à trouver de terrain à cause de la spéculation foncière. La SAFER, logiquement, est censée régler ce problème ; c'est son rôle, un de ses rôles du moins. Des prix exorbitants et, en plus, de la terre, il n'y en a pas, d'autant qu'il y a des projets de deux voies... Tout cela, c'est bien, mais cela nous prend de la terre pour manger.

D'autre part, j'ai un nouveau problème : j'ai fait, comme tout porteur de projet, une étude de marché – on m'a appris cela à l'école –, dans laquelle il y a aussi faire un questionnaire ; je l'ai fait, je me suis déplacé dans ma région et j'ai proposé aux gens mon projet : maraîcher bio en traction animale, donc je n'ai pas besoin de nucléaire. La réponse est : « *Tu veux faire du bio à côté d'une centrale, tu n'es pas crédible ! Nous ne t'achèterons pas tes légumes* », par rapport à la situation de mon exploitation qui serait, du moins si j'arrive à trouver un terrain, proche de la centrale, étant donné que j'habite Saint-Martin. J'ai demandé pourquoi aux gens. En fait, ils ont peur pour leur santé ; c'est le sujet d'aujourd'hui. Je risque de ne pas réussir ma création d'entreprise ; je suis un jeune « qui n'en veut » pourtant, mais tant pis...

Troisième point, vous avez dit qu'il n'y avait aucun impact écologique sur l'écosystème ; j'espère que c'est bien vrai, j'en doute.

Je me faisais une petite réflexion il n'y a pas longtemps quant à la place de la France dans le monde. Je pense que si, aujourd'hui, elle arrive à se faire respecter, c'est seulement grâce au nucléaire et je pense que c'est pour cela qu'on continue vers le nucléaire. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- Je retiens de votre question, en espérant être fidèle à ce que vous avez souhaité poser, la question de la réduction de la consommation d'électricité, celle des effets induits sur le foncier ou sur les marchés possibles pour des nouvelles activités économiques et celle des effets sur les écosystèmes.

M. FREBOURG.- Il y a un problème de fond par rapport à ma création d'emploi.

Mme HERBINET.- C'est ce que j'inclus dans effets induits sur le foncier mais aussi sur le marché que vous pourriez viser.

M. FREBOURG.- Les gens ne sont pas prêts...

Mme HERBINET.- Je pense qu'on a compris ; c'était très clair. Je donne la parole à EDF pour apporter des éléments de réponse.

M. JEANDRON.- Un point de réponse d'abord sur les économies d'énergie. Au risque d'en surprendre quelques-uns, je pense que nous sommes tout à fait d'accord, Monsieur, avec vous sur ce point, c'est bien la politique énergétique française que de mettre les économies d'énergie en premier et EDF s'est complètement inscrite dans cette politique.

Nous avons adopté un programme très ambitieux de réduction des consommations énergétiques chez nos clients, bien sûr, chez nous aussi, au passage, et nous avons réussi ce programme qui a consisté, en trois ans, 2006 à 2009, à économiser 30 milliards de kilowattheures cumulés sur la durée de vie des équipements modifiés.

Pour donner une illustration concrète de ce que représentent 30 milliards de kilowattheures économisés, toutes énergies confondues, c'est la rénovation sur ces trois ans de plus de 500 000 logements, une rénovation sur le plan isolation thermique et énergétique, évidemment ; 25 % de ce programme s'est fait dans des logements sociaux, pour lesquels, évidemment, les occupants ont une plus grande difficulté à accéder aux dépenses qui permettent d'économiser ensuite l'énergie.

Dans ces programmes, nous avons, bien sûr des installations d'équipements qui utilisent les énergies renouvelables comme les chauffe-eau solaires ; nous avons également distribué 12 millions de lampes basse consommation en trois ans.

Tout ce travail se fait par l'intermédiaire d'un réseau d'artisans, 5 000 entreprises ont été labellisées par nous pour pouvoir engager tous ces travaux ; nous avons formé 15 000 salariés de ces 5 000 partenaires et nous avons en projet d'arriver à la formation de 50 000 salariés d'ici la fin de cette année.

Ces chiffres, désolé d'être aussi précis, mais je pense qu'il faut se rendre compte que quand on parle d'économiser l'énergie, ce sont des chiffres considérables et c'est un effort permanent de l'entreprise. Sachez qu'aujourd'hui, chaque agent commercial d'EDF a dans ses objectifs personnels des objectifs de placement d'économie d'énergie ; on ne demande plus à nos agents commerciaux de placer des produits énergétiques, mais on leur demande également de placer des économies d'énergie.

M. DUPUIS.- Je veux bien essayer d'apporter un éclairage pour ce qui est du foncier.

Déjà, un point que je souhaite souligner : pour construire la centrale, comme je l'expliquais tout à l'heure, nous n'avons pas besoin de nouveaux terrains. Il est clair que la population qui sera nécessaire pour les emplois lors de la construction de la centrale devra être logée quelque part. Bien évidemment, nous avons un travail à faire avec les pouvoirs publics, avec les collectivités territoriales, parce que nous ne sommes pas les prescripteurs en matière d'urbanisme, de façon à ce que des solutions puissent être trouvées pour le logement de ces personnes. Le travail est devant nous ; cela se fait, en général, au moment où, après le débat public, on va préparer le chantier.

Enfin, pour ce qui concerne les ressources autour de la centrale, je pense qu'on le disait tout à l'heure, nous assurons un suivi de toute la faune et la flore autour de la centrale depuis qu'elle est construite, depuis qu'elle est en exploitation, de façon à vérifier que nous ne marquons pas l'environnement. Aujourd'hui, ce suivi montre que l'impact de la centrale de Penly, les unités 1 et 2, et ce sera la même chose avec l'unité 3, n'est pas significatif.

Mme HERBINET.- Est-ce que l'ASN souhaiterait ajouter quelque chose sur cette question de l'impact sur les écosystèmes ?

M. QUINTIN.- Je confirme que les mesures faites par l'exploitant et corroborées par l'IRSN, puisque cette dernière fait aussi des mesures, confirment qu'il n'y a pas d'impact significatif. Les mots ont leur importance, cela ne veut pas dire qu'on ne voit pas d'impact. La radioactivité, on peut la mesurer.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi que pas mal d'associations, en particulier dans la région, font leurs mesures indépendantes et permettent d'être aussi un garde-fou vis-à-vis des contrôles faits à la fois par l'exploitant et par les pouvoirs publics si vous n'avez pas confiance dans les pouvoirs publics. On a quand même des associations performantes qui font un travail que personne ne remet en cause et qui confirment, aujourd'hui, ce qui est vu par les exploitants ou par les pouvoirs publics.

Mme HERBINET.- Un élu souhaiterait intervenir sur la question du foncier ?

M. HELM.- Monsieur le Maire de Saint-Martin-en-Campagne.

M. DEFOY.- C'est pour parler du foncier, et je me retourne vers M. Frébourg, que je salue, parce qu'il était venu m'exposer son projet que j'avais trouvé très intéressant et je lui avais dit. Son problème de foncier ne dépend pas d'EDF pour moi, car si les gens qui cultivent autour de la centrale, en particulier dans une zone de 10 à 15 kilomètres, ne pouvaient plus exploiter, il y a bien longtemps que les terrains seraient disponibles, parce qu'ils auraient perdu leur exploitation. Or, aujourd'hui, effectivement, les terrains qui sont remis en cause par la Safer pour donner, c'est qu'il n'y en a pas ; ce n'est pas à cause d'un problème de pollution qu'il pourrait y avoir autour de ces terrains, parce que je n'ai pas connaissance de personnes qui ont pu, dans nos mairies respectives, dire qu'elles ont perdu de l'exploitation sur leur terrain ou qu'elles ne peuvent pas vendre à cause de pollutions qu'elles ont.

Au niveau de tous ceux qui ont des fermes agricoles et qui exploitent des bovins, le ramassage de lait continue à se faire exactement comme il se faisait auparavant.

Je suis bien d'accord que l'idée que vous aviez...

M. FREBOURG.- Excusez-moi, j'interviens à nouveau... La grande, grande, différence, c'est que vous avez répondu écologie, mais vous n'avez pas répondu à mon problème qui est que je ne peux pas créer mon emploi car les gens me disent : « *Tu ne peux pas faire de bio à proximité d'une centrale, tu n'es pas crédible* ». Déjà avant, j'habitais rien qu'à côté de la centrale, je n'étais pas crédible. Maintenant, je veux faire du bio, j'ai un problème – essayez de m'aider – pour vendre mes légumes, tout simplement. Je ne sais pas s'ils sont contaminés ou pas, je n'en sais rien ; j'ai mon avis, mais après...

M. DEFOY.- Les gens ont peut-être cette réaction là mais c'est totalement faux ; vous pouvez faire aussi du bio !

M. FREBOURG.- C'est peut-être faux, mais j'ai fait une fois une expérience sur un marché où nous avons fait pendant une heure une vente de légumes, comme tout le monde, sans afficher. Ensuite, nous avons mis sur un étal : « *production conventionnelle avec produits chimiques, etc.* » ; tous les gens sont allés chez le bio d'à côté. Il y a réellement un gros problème.

Mme HERBINET.- Je ne sais pas si nous aurons la réponse à votre question dans la salle. Je vous propose de la mettre sur internet et que nous essayions ensuite de l'aiguiller vers les acteurs qui puissent vous répondre.

M. WEISZ.- Du groupe local des Verts de Dieppe.

Je voudrais revenir sur la question des déchets nucléaires, parce que je pense que cette question n'est pas anodine, ce n'est pas de la « gnognote », considérant que ce n'est surtout pas équitable pour les générations futures. Je pense sincèrement que cela mériterait un avis de la Commission nationale d'éthique, parce que les déchets nucléaires, on sait très bien... Je voudrais d'abord savoir comment est mis en œuvre l'acheminement des déchets nucléaires vers La Hague.

J'ai entendu dire, et je voudrais que ce soit confirmé ou infirmé par EDF, que le composé uranium plutonium, Mox, qu'on va prendre dans le cas de l'EPR, une fois irradié, il faudra attendre 150 ans avant de pouvoir le traiter correctement et le stocker. Je voudrais savoir si les 150 ans avant traitement sont vrais ou est-ce faux ? C'est la première remarque.

Deuxième remarque, on parle des déchets uranium, mais on n'a pas trop parlé des déchets métaux, bétons, tissus, qui sont aussi des déchets lourds et qui sont entreposés on ne sait pas trop comment. Il me semblait que la mairie d'Envermeu avait été contactée pour stocker une partie de ces unités ; je voudrais savoir si c'était vrai et je voudrais connaître leur réponse.

Il y a les déchets solides et les déchets gazeux... Il est vrai que les rejets de tritium sont quand même importants ; je crois qu'ils vont être multipliés par trois avec la centrale de Penly 3 ; je voudrais savoir si c'est vrai.

Je demanderai quand même à EDF qu'elle se pose la question sur les rejets et plutôt que de les multiplier par trois, qu'elle essaye de les tendre vers zéro ; je pense que ce serait le minimum.

Comme le disait la personne qui veut s'installer en tant qu'agriculteur bio, je pense que les rejets, notamment de tritium, impactent directement d'autres économies sur le littoral, et je pense à la pêche et au tourisme ; je n'avais pas du tout pensé à l'agriculture bio, mais je pense qu'il y a un lien à faire entre les rejets de tritium et les rejets gazeux. Ce que les gens peuvent penser, moi, j'ai vraiment le sentiment qu'un agriculteur bio installé à Penly, cela ne le fait pas, au regard notamment de ces rejets gazeux.

Je pense qu'il y a vraiment un débat et un questionnement sur la santé à avoir sur ces questions de rejets, notamment par rapport aux générations futures, mais tout bêtement aussi par rapport à notre santé et je voudrais bien avoir des éclairages sur cette question.

Un petit point aussi, très vite...

M. ALA.- Rapidement !

M. WEISZ.- Oui, j'ai encore sept secondes pour vous demander... Les objectifs de sûreté ont été élaborés en 1993 concernant l'EPR ; il y a eu des événements le 11 septembre 2001 ; je voudrais savoir si vous avez réfléchi à ces événements, et notamment à l'idée qu'un avion puisse se crasher sur un EPR, et comment vous y avez réfléchi dans le cadre du processus de construction de Penly 3. Merci.

Mme HERBINET.- Il y avait de très nombreuses questions. J'espère qu'EDF a noté et pourra apporter des réponses aussi complètes que possible.

M. JEANDRON.- On va voir si on n'oublie rien.

Il y a eu une première question sur le transport des déchets. Il faut être très précis sur la distinction à faire entre les déchets au sens réglementaire du terme, c'est-à-dire des produits radioactifs non réutilisables, et le combustible nucléaire qui est renvoyé depuis nos réacteurs une fois qu'il a été déchargé et qu'il a été refroidi en piscine, comment il est transporté à l'usine de retraitement de ce combustible de La Hague.

Nos centrales produisent des déchets faiblement radioactifs et à vie courte, issus essentiellement de la maintenance ; ce sont les tenues contaminées que l'on utilise pour faire nos travaux, mais ce sont également des cartouches filtrantes de filtres, des boues d'évaporateurs des installations de traitement. Ces déchets sont conditionnés dans nos centrales en fûts béton, définitivement, et ces fûts sont transportés sur le site de Soullaines, dans l'Aube, dont il était question tout à l'heure pour un stockage définitif ; ils le sont par rail et par route, les deux modes existent, sous une réglementation très stricte, contrôlée par l'Autorité de sûreté nucléaire. Voilà pour le transport des déchets faiblement radioactifs.

Les combustibles irradiés, déchargés de nos réacteurs, sont stockés en piscine dans nos centrales pendant une période d'un an à trois ans, cela dépend de l'organisation logistique des transports essentiellement ; ils sont transportés à l'usine de retraitement de La Hague. Là aussi, ce sont des transports extrêmement contrôlés, avec une législation très draconienne, vous l'imaginez bien. Elle se fait essentiellement par rail, sauf pour, par exemple, le site de Flamanville, le plus proche, par route, car il est trop proche pour utiliser le rail.

Je dis bien qu'il faut faire la distinction entre le combustible irradié, qui n'est pas un déchet, puisqu'il contient de la matière réutilisable. Justement, le but du retraitement à La Hague est de séparer les produits réutilisables, notamment l'uranium et le plutonium fissiles qui ont été produits dans le réacteur, pour les recycler et les déchets nucléaires.

Voilà pour la question sur les transports.

Sur les rejets de tritium, le tritium est un des produits radioactifs présents dans nos centrales, mais présents également dans nos rejets, liquides ou gazeux. L'ensemble de ces produits radioactifs est extrêmement contrôlé. Comment ? Le principe de la protection de la santé des riverains repose sur le raisonnement suivant : tous ces produits radioactifs, on connaît évidemment leur comportement en fonction de leurs propriétés physico-chimiques – certains se fixent, d'autres moins, sur les matières végétales ou sur le corps humain – et chaque produit a donc sa radiotoxicité et ses propriétés de fixation.

On détermine pour ce qu'on appelle des « populations de référence », c'est-à-dire des groupes de personnes qui seraient sous le vent de la centrale en permanence, y habiteraient, consommeraient les produits des jardins à proximité de la centrale, pêcheraient les poissons dans la mer, ramasseraient les coquillages, etc. On détermine les groupes les plus exposés en fonction de leurs pratiques de consommation et on détermine pour ces groupes l'exposition maximale, de laquelle on déduit les quantités maximales à rejeter. Le tritium fait bien partie de ces produits.

Pourquoi dit-on que Penly 3 pourrait réaliser une réduction des rejets radioactifs de l'ordre de 20 à 25 % par rapport à ce que rejettent ses équivalents, Penly 1 et 2 ? Ce rapport ne se trouve pas dans le tritium, parce que, justement, il existe un certain nombre de produits radioactifs qui, par leurs propriétés physico-chimiques, sont très difficiles à séparer ou à filtrer. Pour le tritium, comme pour le carbone 14, par exemple, les quantités rejetées ne peuvent pas être différenciées entre Penly 3 et Penly 1 et 2 et les quantités sont tout simplement proportionnelles à l'énergie produite, mais, encore une fois, si la proportion entre les produits change entre Penly 1 et 2 et Penly 3, le résultat global est

toujours le même : les quantités de produits radioactifs rentrent bien dans ce mode de détermination des populations les plus exposées.

Je rappelle ce qui a été dit dans l'exposé : la population la plus exposée supporterait une dose de radioactivité 50 fois inférieure à la radioactivité naturelle. N'oublions pas que la radioactivité existe à l'état naturel, le tritium aussi d'ailleurs, au passage.

Mme HERBINET.- Il y avait une question sur les crashes d'avions.

M. SERVIÈRE.- D'abord, un petit complément sur la situation du Mox. Je voudrais juste rappeler un élément de compréhension : dans les assemblages dits à uranium naturel et enrichi, qui ne sont pas les assemblages Mox qu'on utilise au premier tour, lorsqu'on les fait « brûler » dans la centrale, il se produit du plutonium ; entre des assemblages dits « normaux » et des assemblages Mox, une fois en fin de vie, irradiés, il n'y a pas de différence de nature ; il y a un peu plus de plutonium, mais il n'y a pas de différence de nature.

Pour répondre plus précisément à la question de tout à l'heure sur les temps avant transport ou avant refroidissement, les stockages en piscine sont de l'ordre de trois ans pour des combustibles Mox plutôt que de l'ordre de deux ans pour les combustibles « ordinaires », UOX.

Derrière, après, il y a des durées après retraitement, entreposage des produits mis sous formes vitrifiées, qui sont des durées longues, de l'ordre de 60 à 70 ans, 60 ans pour les produits issus des combustibles UOX et de l'ordre de 70 ans pour les autres, issus des combustibles Mox. Vous voyez qu'il n'y a pas de différence fondamentale de nature entre les deux. Effectivement, de la réutilisation de combustible Mox, on pratique dans les centrales existantes, les centrales de 900 mégawatts en particulier, et pour l'EPR, on a prévu cette même possibilité dans l'avenir.

Concernant l'aspect résistance aux chutes d'avions, je voudrais rappeler que dès le départ, la conception d'ensemble de l'EPR a tenu compte des risques de chute d'avion ; on avait, en particulier, fait l'architecture générale et le dimensionnement de la coque de protection que vous avez vus sur le film pour tenir compte des chutes d'avions, notamment d'avions militaires, qui sont des « missiles » très perforants et qui, de ce fait, conditionnent le dimensionnement réel de ces protections.

Après le 11 septembre 2001, on a évidemment réexaminé la question, on s'est reposé la question des types d'avions qu'il fallait prendre en considération, on a passé tout cela en revue, on en a conclu que l'architecture d'ensemble était parfaitement adaptée pour résister à des chutes de gros-porteurs de type commercial... (*Réactions dans la salle.*)

Non, ce n'est pas faux !

... moyennant quelques renforcements de cette coque d'ensemble.

Effectivement, ce sont des chargements très différents, beaucoup plus importants en masse, mais qui s'appliquent sur des surfaces et des volumes bien différents.

Pour illustrer cela, mais vous l'avez déjà entendu, quand un avion gros-porteur vient s'écraser sur une cible dure en béton, et en l'occurrence la coque qui fait de l'ordre de deux mètres d'épaisseur très ferrillée, c'est une cible dure et rigide, pour nous, cela correspond à un choc mou ; l'avion vient s'écraser dessus et les structures, telles qu'elles sont disposées, sont parfaitement aptes à résister à ce type de chocs et sont dimensionnées en conséquence. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

L'avion est très mou, il y a deux zones dures : la zone d'implanture des ailes des avions et la zone des réacteurs. Puisque vous voulez qu'on rentre un peu dans les détails, un réacteur d'avion de type commercial est un missile moins perforant, moins difficile à traiter, en quelque sorte, qu'un réacteur d'avion de type militaire et le dimensionnement a été fait pour les deux types d'avions et on prend

en compte ces différents cas de charges pour déterminer le détail des épaisseurs et des ferrillages pour mettre sur l'ensemble de la coque et du bâtiment réacteur.

Mme HERBINET.- On reviendra sur la question de l'avion si des personnes souhaitent poser à nouveau la question.

Je crois que l'ACRO souhaitait intervenir sur la question du tritium ; comme cela vient d'être abordé...

M. GRUNBERG.- Je fais partie du conseil d'administration de l'ACRO et je souhaiterais intervenir sur le tritium. J'ai assisté à presque toutes les séances de ce débat public et je suis quand même très impressionné par l'obstination des représentants d'EDF à présenter le tritium comme un radionucléide presque inoffensif, donc rejetable dans l'environnement sans précaution particulière, sous prétexte que le rayonnement bêta est faible et qu'il ne délivre sa charge radioactive qu'à un micromètre de distance environ.

Les dégâts qu'il peut occasionner dans l'ADN des cellules qu'il bombarde de l'intérieur lorsqu'il les pénètre sous sa forme tritium organiquement lié et qui ont été étudiés en Allemagne et en Angleterre sur des enfants de moins de cinq ans font ressortir un doublement des cas de leucémie par rapport aux autres enfants et mettent en évidence que les modèles actuels ne permettent pas d'expliquer ces faits et rendent nécessaire l'application du principe de précaution, dont je rappelle qu'il fait partie de notre constitution depuis 2004, jusqu'à la conclusion des études complémentaires indispensables, mais, semble-t-il, EDF n'en a cure.

La bioaccumulation, les analyses effectuées sur les poissons et crustacés par les autorités britanniques dans les eaux de la baie de Cardiff, qui ont conclu à des concentrations de 1 000 à 10 000 fois supérieures au taux de la mer qui les entoure ? Balivernes ! Les deux groupes de travail constitués par l'ASN, qui étudient la dangerosité du tritium ? Bof ! Elle ne nie plus l'existence de la bioaccumulation, comme c'était le cas précédemment, mais elle demande de procéder à des études complémentaires, donc on verra cela plus tard. Ils doivent déposer leurs conclusions, je le rappelle, vers le mois de juin, mais je dispose des rapports.

Les commissaires enquêteurs chargés de l'enquête publique concernant la demande faite par EDF de rejeter plus de tritium à Flamanville, qui ont conditionné leur autorisation à la rétention pendant un peu plus de 12 ans de l'eau tritiée issue du fonctionnement de la centrale avant son rejet dans la Manche ? De quoi se mêlent-ils ? On néglige leur avis avec, semble-t-il, aussi l'assentiment de l'ASN.

La directive européenne 96-29, en son article 6, qui stipule qu'il n'est pas envisageable, sans analyse sérieuse, de permettre une augmentation des rejets tritiés des différents sites de production ? Ils n'y comprennent rien et on les ignore. En effet, l'ASN a permis un doublement pratiquement des émissions de Paluel et 25 % d'augmentation sur Penly.

Foutaises également que cette convention OSPAR, signée par la France en 1999 qui visait à réduire vers zéro les rejets chimiques et radioactifs dans l'Atlantique Nord, dans la Manche, d'ici à 2019 !

Âneries enfin ce qu'a écrit le député Christian Bataille, qui n'est pas particulièrement un antinucléaire : « *Les autorités responsables des installations nucléaires doivent être conscientes que les rejets de tritium dans l'environnement risquent de devenir, dans les années à venir, un problème majeur et certainement un des principaux axes de la contestation antinucléaire* ».

J'ajoute que tout ceci ne peut s'expliquer, mais cela n'engage que moi, que parce que notre pays présente des caractéristiques particulières. Ses frontières furent imperméables, comme chacun le sait, aux radiations de Tchernobyl. Par conséquent, le tritium français que nous rejetons n'a, bien sûr, rien à voir avec celui des étrangers, notre tritium national est sans doute non seulement inoffensif, mais certainement tonique. Je suggère donc à EDF de mettre en bouteille l'eau tritiée et de la commercialiser, peut-être sous le label « Eau radieuse », au lieu de la rejeter bêtement en mer !

Pour terminer, voici ma question pour EDF : si, comme je le pense, l'ASN finit un jour par accepter le principe de précaution et par recommander de diminuer les rejets de tritium ou de les stocker durant 12 ans avant de les rejeter en mer, que fera EDF ? Renoncera-t-elle à utiliser le Mox qui est la cause des demandes d'augmentation des rejets ou, tout simplement, laissera-t-elle tomber l'EPR qui finira par être trop coûteux à exploiter ?

J'aurai aussi une petite question pour l'ASN...

M. ALA.- Rapidement !

M. GRUNBERG.- Pour l'ASN, une petite question : on parle d'Autorité de sûreté nucléaire ; je voudrais savoir de quelle autorité il s'agit lorsqu'ayant émis un avis négatif à l'incorporation des déchets radioactifs dans des produits de consommation courante suite à l'arrêté du 5 mai 2009, son avis a été purement et simplement ignoré. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- Je souhaiterais que l'ASN apporte d'abord des réponses sur cette dernière question et plus généralement sur l'analyse de risque du tritium et les règles appliquées en la matière, puis EDF pour ce qui concerne les hypothèses soulevées par l'ACRO.

M. QUINTIN.- Je réponds sur la méchante remarque qui a été faite à la fin.

J'ai précisé que nous sommes une autorité indépendante, donc lorsque le législateur a élaboré la loi de 2006 sur la transparence et la sûreté nucléaire, il a séparé les pouvoirs réglementaires et les pouvoirs de l'ASN, donc il n'a pas souhaité confier à l'ASN de pouvoirs réglementaires ; dans d'autres pays, ce n'est pas le cas. Chacun a ses propres responsabilités.

Nous avons toujours affiché que nous n'étions pas favorables du tout à la possibilité d'incorporer des produits radioactifs dans des produits de consommation, nous l'avons expliqué, nous l'avons crié sur les toits ; le gouvernement a souhaité faire autre chose, dont acte.

On est dans un cas un peu différent de celui que l'on traite maintenant, puisque sur la réglementation des rejets radioactifs des centrales nucléaires, nous jouons seuls, le gouvernement n'intervient pas et c'est l'Autorité de sûreté qui réglemente les rejets.

De façon globale, comment fait-on ? L'exploitant dépose une demande de rejet, que ce soit une demande initiale ou une demande de modification. La première question que l'on se pose est : est-ce un rejet justifié ? En gros, est-ce que l'exploitant peut faire autrement ? Si la réponse à cette première question est : oui, l'exploitant peut faire autrement, on ne va pas plus loin, car d'un point de vue international, ce sont les règles en matière de radioprotection, un rejet non justifié n'a pas à être autorisé.

Deuxièmement, si l'on considère que le rejet est justifié, on va regarder s'il y a moyen de faire mieux, donc des rejets plus faibles. Si ce n'est pas le cas, ce qui est d'ailleurs rare, mais c'est le cas du tritium, précisément, on autorise les rejets à une seule condition : que les études aient montré que le rejet est acceptable pour les populations cibles dont on a parlé tout à l'heure. À l'avenir, on intégrera également la notion de radioprotection de l'environnement, c'est-à-dire que des groupes de travail internationaux essayent de voir ce qu'est la radioprotection de l'environnement, étant entendu que depuis les années quarante, on a travaillé sur la radioprotection de l'homme.

Je rappelle : rejet justifié, peut-on faire moins et impact sur la population acceptable, donc il y a des seuils.

Pour ce qui concerne le tritium, vous l'avez évoqué, il y a un groupe de travail national, qui n'est pas fermé au sein de l'Autorité, puisque ce groupe associe des associations, des experts, des exploitants et des experts internationaux. On a créé ce groupe, parce qu'on a bien pris conscience des thèses divergentes qui apparaissaient dans les études internationales. Les conclusions de ce groupe vont être rendues prochainement.

Il faut voir que pour ce qui concerne les centrales nucléaires, et je l'ai répété il n'y a pas très longtemps pour les rejets de Flamanville parce qu'on a augmenté aussi les rejets de tritium de Flamanville, quelle que soit l'augmentation du risque lié au tritium que l'on prend en compte, vous restez sur des valeurs très faibles par rapport à l'impact d'autres radionucléides. Ce n'est pas l'impact du tritium, pour les centrales nucléaires, qui est l'impact le plus important en termes de radioactivité.

Ce n'est pas vrai pour d'autres installations nucléaires. J'en ai contrôlé en Rhône-Alpes où l'impact tritium était très important, mais pour les centrales nucléaires, ce n'est pas le cas.

Pourquoi autorise-t-on EDF à augmenter ses rejets de tritium, en particulier liquides ? Parce qu'on lui demande de réduire ses rejets gazeux, puisque les rejets gazeux en tritium ont beaucoup plus d'impact dans les calculs que les rejets liquides et ensuite parce que la production de tritium est directement liée à la quantité d'électricité que vous produisez.

Vous avez évoqué le stockage pendant 12 ans des effluents tritiés. Il faut savoir que si vous stockiez ces effluents tritiés pendant 12 ans, vous gagneriez un facteur 2, donc cela ne change pas grand-chose sur le rejet global.

Ensuite, la communauté internationale demande de faire un bilan coût/avantages. La position de l'Autorité de sûreté aujourd'hui, qui est partagée d'ailleurs par nos collègues dans les autres pays, est que demander aux exploitants des centrales nucléaires de traiter le tritium n'est pas justifié par rapport à l'impact de ce tritium. Cette position peut ne pas être partagée, elle n'est d'ailleurs pas partagée par plein de gens, mais entre experts et autorités de sûreté, cette position est unanimement reconnue dans le monde.

Mme HERBINET.- EDF, un complément ?

M. DUPUIS.- Non.

M. HOUI.- Je ne suis pas sûr qu'une partie des questions de Monsieur ait eu une réponse précise, notamment la question : y aura-t-il une augmentation par trois des rejets du tritium si l'EPR se construit ? Peut-on répondre clairement à cette question ?

M. DUPUIS.- Je crois que M. Quintin a répondu : si vous considérez le tritium dans son ensemble, rejets liquides plus rejets gazeux, ce n'est pas le cas.

M. QUINTIN.- On a l'expérience de Flamanville. La création de l'EPR sur Flamanville conduit à une augmentation des rejets de tritium autorisés significative, puisqu'on va passer, en gros, de 80 à 145. L'EPR est un réacteur plus puissant, donc il produit plus ; par ailleurs, comme il a quatre trains de sûreté, que des opérations de maintenance peuvent être faites en fonctionnement, il fonctionnera plus longtemps dans l'année qu'un réacteur normal et produira donc, sur une année donnée, puisque les autorisations sont par année fixe, plus de tritium ; on passera de 80 à 145, c'est ce qui a été retenu sur Flamanville. Comme il y aura une enquête publique sur Penly si jamais le réacteur se fait, ce chiffre sera soumis à l'avis du public.

M. ALA.- Énormément de questions au fond de la salle !

M. HORNAERT.- Je suis un acteur économique à Dieppe et à Envermeu, mais également un élu dieppois et, comme vous le savez, la majorité des élus dieppois soutiennent ce projet, projet d'envergure industrielle conséquent pour notre région.

À la dernière réunion à laquelle j'ai assisté, celle de Dieppe – c'est la dernière et la première, je crois –, un ouvrier du secteur de la sous-traitance nous avait interpellés et même émus sur les conditions de travail. En fait, il nous disait que les gens de la sous-traitance étaient sûrement moins protégés et moins surveillés que les gens d'EDF.

Nous savons que ces travaux immenses et gigantesques vont impacter l'économie, mais impacter aussi les petites entreprises et la sous-traitance dieppoise. Pouvez-vous nous assurer que les gens qui vont travailler avec vous seront aussi bien protégés que les gens qui travaillent dans votre entreprise ? Merci. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- EDF ? On va essayer d'être assez efficace et court, s'il vous plaît, dans les questions et les réponses. Peut-être que la phase d'applaudissements, on peut s'en passer ; cela permettra au maximum de personnes de poser leurs questions et que l'on termine à une heure décente.

M. DUPUIS.- Je distinguerai deux phases dans le projet Penly : la phase de construction, pour laquelle nous avons recours à des entreprises de construction ; nous-mêmes, EDF, ne construisons pas de centrales. Nous appliquons, bien évidemment, la réglementation de la sécurité au travail pour nos propres agents, de la même façon que les entreprises de construction l'appliquent pour les leurs, mais on est sur des métiers différents et les règles de sécurité sont sensiblement différentes lorsqu'il s'agit d'exploiter une centrale ou lorsqu'il s'agit de construire des murs en béton. Sinon, la réglementation de base de la sécurité au travail, bien évidemment, s'applique pour les entreprises qui travaillent sur nos chantiers et nous y sommes vigilants.

Pour ce qui concerne la phase d'exploitation, si on parle notamment des conditions de travail pour les personnels exposés aux rayonnements, je peux vous dire que la réglementation s'applique exactement de la même façon pour les personnels d'EDF ou pour les personnels des entreprises. C'est la même réglementation, ce sont les mêmes suivis médicaux, c'est la même formation de base pour la sécurité, pour la radioprotection, pour la sûreté et, d'une façon générale, nous pouvons répondre que les conditions de sécurité sont les mêmes. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. BEAUFILS.- De l'union locale CGT de Dieppe. Mon intervention rejoindra l'intervention précédente.

Pour la CGT, nous considérons que la production d'énergie doit échapper aux critères de rentabilité et à la logique financière. La CGT combat la privatisation d'EDF, car il ne doit y avoir qu'un seul opérateur public pour exploiter les trois tranches.

En ce qui concerne Penly, nous savons que d'autres opérateurs voudraient ou souhaiteraient devenir exploitants. Notre désaccord est fondamental pour des raisons de sécurité, mais aussi de sûreté des salariés et des populations.

Voici ma question : comment le maître d'ouvrage va-t-il vérifier que toutes les règles liées à la santé, à la sécurité de tous les intervenants sur le futur chantier seront respectées et quels moyens le maître d'ouvrage mettra-t-il en œuvre pour punir ou pénaliser les entreprises responsables de ces écarts ?

Mme HERBINET.- Une question pour EDF...

M. DUPUIS.- Votre question revient sur la façon dont EDF fait appliquer les réglementations concernant le travail sur les chantiers.

C'est encadré par la loi. Le chantier de Penly, s'il se fait, dépendra de ce qu'on appelle le décret de 1994, qui édicte des règles concernant la sécurité de ces chantiers, qui prend en compte les spécificités de ce type de chantier de construction, où il y a un grand nombre d'entreprises intervenantes, qui prévoit la présence d'acteurs spécialisés dans la coordination sécurité qui s'assurent que l'ensemble des entreprises intervenantes met en œuvre des PSP (plans sécurité et prévention).

EDF, de son côté, s'assure, en tant que maître d'œuvre sur le chantier, que ces dispositions sont bien mises en place par les entreprises qui nous sont liées par contrat. Nous nous assurons, que ce

soit à l'occasion des réunions de chantier, que ce soit à l'occasion des visites sur chantier ou de la surveillance par nos propres personnels, qu'il n'y a pas de manquement à la sécurité du travail sur le chantier.

M. HOUJ.- En apportant une précision... Nous avons rencontré la semaine dernière des salariés de sous-traitants de l'industrie électronucléaire, nous avons convenu avec ces personnes que nous allions organiser une réunion spéciale sur ce sujet, soit le 15, soit le 16 juin, soit à Yvetot, soit à Abbeville. Ces personnes sont invitées, elles le savent, à préparer un cahier d'acteur, de manière à pouvoir poser leur point de vue le plus précisément et le plus complètement possible.

Mme DAUMAIN.- De l'association Dieppe ATAC (association pour la taxation des transactions financières). Je voulais poser une question sur les thèmes de ce jour : la santé et la transparence, mais apparemment, tout va bien, d'après ce qui a été dit tout à l'heure par rapport à la santé.

Je vais tout de même poser quelques questions par rapport à ce que j'ai lu dans ce livre intitulé « *Atomic Park* » qui est paru en 2006. Dans ce livre, entre autres, une sociologue, Annie Thébaud-Mony, a travaillé avec des médecins inspecteurs assez longuement et a constaté que, pour elle, les pratiques d'EDF étaient une « *stratégie d'effacement des traces* ».

Je vais développer... Lorsqu'on fait des mesures de radiations que les travailleurs ont reçues, on fait une moyenne générale, c'est-à-dire les agents d'EDF, ceux qui sont précaires et les autres ; tout cela est fait individuellement, mais après, on faisait des moyennes, ce qui fait qu'on avait l'impression que tout se passait comme il le fallait.

Je vais vous lire rapidement quelques extraits : « *À l'intérieur de la sous-traitance, par exemple, il y a un grand contraste entre les activités spécialisées et les autres. Les postes très exposés représentent 20 % de l'exposition et on ne trouve rien de précis à leur propos. Tout est donné en moyenne générale annuelle, comme pour le reste de la population* ». Une question : est-ce toujours le cas ? « *C'est une façon de faire disparaître les effets sanitaires, car si l'on procède à l'inverse et que l'on sépare les plus exposés et les autres, on obtient trois groupes : les agents EDF, les sous-traitants qui prennent moins de 20 millisieverts, c'est-à-dire moins de la dose tolérée, et enfin les pics d'exposition aux opérations où de fortes doses sont délivrées* ». Si on mélange tout cela, cela ne se voit pas du tout ; c'est ce qu'elle appelle la stratégie d'effacement des traces.

Elle a donné l'exemple de la formule sanguine. « *Dans ce domaine, l'enquête a montré que chez les intérimaires, c'était pire que tout : anarchie de la visite médicale, pas de regard antérieur, pas de transmission des données, etc.* »

M. ALA.- Il vous reste cinq secondes !

Mme DAUMAIN.- J'accélère. « *Si l'on regarde, EDF a mis en place un système informatique global permettant de centraliser l'information dosimétrique, de contrôler l'intérimaire qui navigue entre les centrales, etc.* » Cela veut dire qu'après 10 ans de travail sur cette question, elle est stupéfaite par « *l'intelligence machiavélique de l'industrie nucléaire civile dans ce domaine, qui a été jusqu'à se doter d'un moyen de masquer complètement l'impact spécifique de cette filière dans l'épidémie des cancers et les autres pathologies liées aux rayonnements ionisants. D'ailleurs, André-Claude Lacoste, le patron de l'Agence de sûreté nationale a récupéré toute la radioprotection, si bien qu'il ne reste plus d'espace de contre-pouvoir possible sur ce terrain. Le ministère du Travail n'a aucune prérogative en la matière et au ministère de la Santé, le bureau de la radioprotection n'a même pas de photocopieuse qui lui soit attribuée* ».

Le livre est paru en 2006 ; qu'en est-il maintenant ? (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- EDF, puis l'ASN ?

M. JEANDRON.- Sur le suivi dosimétrique des personnes habilitées à travailler en centrale nucléaire en zone contrôlée, la partie nucléaire des centrales, j'entends dans les propos que vous citez une confusion possible entre deux choses.

Chaque personne fait l'objet d'un suivi dosimétrique individuel et, à ce titre, porte sur elle deux dosimètres : un dosimètre électronique qui permet de gérer la dose en temps réel pendant l'intervention et un dosimètre sous forme d'un film qui est, lui, ramassé chaque mois, envoyé au laboratoire pour développement ; ces deux données sont corroborées. Je précise bien que c'est la dosimétrie individuelle, qui est la même pour un personnel EDF ou un personnel d'entreprise.

Bien sûr que la dose annuelle sur 12 mois glissants doit respecter une limite imposée par la réglementation, limite qui est bien de 20 millisieverts sur 12 mois consécutifs.

Il faut bien distinguer cette dosimétrie individuelle de ce qu'on appelle la « dosimétrie collective », c'est-à-dire que nous avons comme principe, non seulement de respecter les doses individuelles, mais également de réduire, comme le disait Georges Servière, aussi bas que raisonnablement possible, puisque c'est aussi ce à quoi nous invite la réglementation internationale, la dosimétrie collective, c'est-à-dire l'ensemble des expositions prises par tout le personnel réuni. Nous faisons pour cela un suivi global et nous faisons des suivis par population, pour déterminer quelles sont les populations d'intervenants qui, par la nature de leur activité, sont les plus exposées aux rayonnements.

Nous faisons effectivement des statistiques pour des soudeurs, des robinetiers, des calorifugeurs, des échafaudeurs, etc. C'est fait pour avoir la vision la plus précise des doses prises activité par activité, pour pouvoir mettre en place les systèmes de protection et de réduction des doses les plus efficaces.

Je ne sais pas d'où vient la confusion mais j'ai entendu des choses qui sont, à un moment, d'un domaine, des choses qui sont de l'autre, il ne faudrait surtout pas les confondre.

Dans votre intervention, Madame, vous avez abordé aussi la question de l'exposition des intérimaires. Attention, 80 % du personnel prestataire, c'est-à-dire d'entreprises travaillant dans les centrales, sont des personnels en contrats à durée indéterminée, il y a des personnels en contrats à durée déterminée et il y a des intérimaires. Les intérimaires ne sont pas utilisés pour des interventions en zone orange ou rouge, c'est-à-dire les zones où les débits de rayonnement sont les plus élevés ; ce sont des personnes exclusivement réservées à des interventions en zone verte ou jaune, c'est-à-dire les zones les moins exposées.

En plus, EDF a fait obligation aux sociétés d'intérim qui sont sollicitées, soit par elle-même, soit par des sociétés prestataires, d'être certifiées « Cefri », certification qui impose à la société d'intérim une formation obligatoire minimale de tous les personnels utilisés.

Mme HERBINET.- L'ASN veut apporter un complément ? (*Intervention hors micro de Mme Daumain.*)

M. JEANDRON.- Bien sûr, le suivi médical assuré pour chaque intervenant en zone contrôlée est le même qu'il soit un personnel EDF ou un personnel d'entreprise. (*Réactions dans la salle.*)

M. ALA.- Poursuivez !

Mme HERBINET.- Vous pourrez poser votre question par la suite.

M. JEANDRON.- Moi aussi, j'ai travaillé en centrale nucléaire... (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. ALA.- Allez-y ! Concluez !

M. JEANDRON.- Je finis...

Le médecin du travail EDF assure le suivi médical pour tout le personnel EDF et est en relation directe avec le médecin interentreprises qui assure le suivi médical pour tous les personnels d'entreprises utilisés sur le site.

Je vous précise que si vous avez des questions précises à poser à un médecin, il y en a un ici, le Dr Le Guen, qui a travaillé en centrale et qui a fait des développements de films dosimétriques ; il pourra vous répondre.

Mme HERBINET.- L'ASN, puis on reviendra à d'autres questions qui seraient sur le même sujet.

M. QUINTIN.- Cela a été précisé tout à l'heure, l'ASN a en charge la radioprotection. La radioprotection, c'est sur l'ensemble des activités nucléaires, y compris dans le domaine médical aujourd'hui, où il y a beaucoup de travail à faire.

Dans les centrales nucléaires, on a la particularité d'avoir l'inspection du travail en plus. C'est un sujet sur lequel on est extrêmement attentif. Il faut savoir que la réglementation impose d'exposer les gens de la manière la plus basse possible en fonction des possibilités, notamment économiques et techniques.

Il faut voir le travail fait depuis 15 ans sur le sujet ; on est des « chiens » vis-à-vis d'EDF sur ces sujets, donc il y a une obligation qui est la planification dosimétrique en début d'intervention ; c'est l'outil de base, puisqu'on va regarder si cette planification est bien faite. Quand c'est bien planifié, le travail est bien fait, et on va regarder quel est l'écart entre ce qui était prévu et ce qui est réalisé.

Par rapport à ce que disait Mme Thébaud-Mony sur le fait qu'il y avait une omerta complète puisque l'ASN avait pris le pouvoir sur l'ensemble du monde nucléaire, il faut savoir qu'on a repris l'activité de contrôle de radioprotection dans les années 2000, le Parlement a fait ce choix ; avant, c'est simple, le nombre d'inspections de radioprotection en France était de zéro. Depuis qu'on a pris cela, il y en a un millier par an ; la différence est là.

Les parlementaires avaient fait ce choix parce que le ministère de la Santé – il faut appeler un chat un chat – n'avait pas les moyens financiers de dégager des troupes pour faire les contrôles de radioprotection ; on a préféré confier ces activités – à l'époque, c'était un ministère – à un ministère riche.

Aujourd'hui, je regarde le résultat, un millier d'inspections se font chaque année dans le domaine de la radioprotection, pas seulement dans les centrales, mais dans les hôpitaux, chez toutes les personnes qui utilisent la radioactivité pour leur activité.

Mme HERBINET.- D'autres questions sur le même sujet ?

M. ALA.- On va rester sur le thème de la santé, on va essayer de regrouper les thèmes, parce qu'il reste très peu de temps et que vous êtes nombreux.

M. LUENGO.- Moi, la santé !

M. ALA.- Vous avez déjà parlé, je vous demanderai d'être bref...

M. LUENGO.- On est acteur, on sait ce qui se passe à l'intérieur !

M. ALA.- Et moi, je sais ce qui se passe ici !

Il y a trois minutes, on n'a pas beaucoup de temps et beaucoup de personnes veulent parler.
(Réactions dans la salle.)

M. LUENGO.- J'ai quelque chose de très fort à dire, parce que cela commence à bien faire !

Je suis en train de refaire un suivi médical sur une contamination interne qui m'est arrivée en 1990. À la date du 11 avril 2010, je n'ai toujours pas de réponse sur ce dossier. Je veux bien avoir le même suivi, mais qu'on me donne une réponse sur ce dossier !

Deuxième chose, vous venez d'épingler la centrale de Chinon, la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, la centrale de Dampierre-en-Burly et la centrale de Belleville. Je vous invite à revenir sur ce qui s'est passé dimanche matin. J'ai fait 11 heures le vendredi sur le site de Saint-Laurent-des-Eaux, je suis appelé d'astreinte le dimanche de 6 heures du matin à 9 heures du matin, on me rappelle sur une intervention le soir, de 21 heures à minuit. Je prends un régime pour enlever des planches qu'il y avait en fond de piscine ; quand j'arrive, on m'assure que le niveau d'eau se trouve à 16 mètres ; je prends mon régime, le niveau était à 17 mètres, ce qui veut dire que si j'avais été à l'intérieur avec mon collègue, aujourd'hui, nous aurions été contaminés sous l'eau de la piscine.

Ce matin même, je prends un régime sur un pont où ils m'indiquent « condamné », un régime de consignation, et ce pont n'était pas condamné.

Monsieur, je vous invite à ce qu'on se voie et qu'on en rediscute. (*Applaudissements.*)

J'ai une copie d'un médecin du travail qui dit le contraire de ce que Monsieur vient de dire. Il est dommage que je n'aie pas plus de trois minutes... Est-ce que ces personnes veulent que je vous la lise ? (*Des personnes du public souhaitent que M. Luengo donne lecture de son document.*)

« Monsieur le Directeur,

Ma position de médecin du travail me permet d'observer la popularité des salariés et les salariés prestataires dont j'ai la charge, aussi bien à mon cabinet que sur le terrain des chantiers et des postes de travail.*

Jusqu'à maintenant, la proximité entre le SAN-T-BTP, correspondants EDF et les responsables de site permettait une collaboration, un dialogue, desquels découlait une amélioration de l'avenir sanitaire des salariés.

J'ai suscité, en collaboration, quelques améliorations : réaménagement de la laverie, EPI auditifs, intervention de l'ANPAA, récemment fumées de soudage, ce, parce que je travaille au près.

J'ai vécu en 2004 une conjonction d'industriels semblable à celle que nous vivons depuis quelques mois. Cette année 2004, il a été possible, pour la majeure partie des salariés, de muter à l'intérieur d'un groupe sans trop de dégâts.

Je voudrais vous exprimer la souffrance liée au travail qui m'est dite (troubles du sommeil, de l'appétit, de l'envie de travailler...) – c'est le médecin du travail prestataire – et que je constate objectivement (prise ou perte de poids significative, trouble de la pression artérielle, trouble de certaines constantes biologiques).

Je voudrais vous exprimer la souffrance psychosociale des salariés œuvrant au sein du CNPE de Dampierre, mise en évidence par les démissions, par les refus de promotion, les restrictions à travailler ou les aménagements de poste prescrits, par la multiplication des arrêts de travail de moins et de plus de 21 jours qui ne sont pas motivés par un accident, les traitements médicamenteux psycho-actifs. Moi-même, j'ai fait une embolie pulmonaire et j'ai arrêté le traitement, parce qu'aujourd'hui je veux qu'EDF assume sa responsabilité !

Par les tentatives d'autolyse. J'en dénombre quatre depuis septembre 2007. Si la part imputable au travail est difficile à quantifier, il me paraît évident qu'elle n'est pas nulle.

Une cause repérée de souffrance parmi d'autres liée au travail est l'incertitude de l'avenir immédiat et lointain. Je pense aux familles dont les enfants sont engagés dans les études où l'enseignement est dispensé loin du domicile, aux couples salariés du nucléaire, aux familles endettées, aux vacances qui ne pourront être prises faute de financement assuré. Si ces salariés persistent dans leur entreprise d'origine, leur travail s'effectuera loin de leur domicile, il leur

faudra engager des frais de gardiennage de leurs enfants, la vie familiale en sera affectée. » Cela, c'est pour M. le Maire qui veut une centrale ! Ces familles, aujourd'hui, on les a expulsées !

Mme HERBINET.- Vous concluez, s'il vous plaît ?

M. LUENGO.- *« Je perçois le découragement, un autre mot plus fort est sans doute plus approprié, après tant d'années d'investissement personnel des salariés, d'acquisition des technicités, parfois d'expertise professionnelle, un savoir-faire qui, parfois, n'a pas d'utilité hors d'un CNPE.*

J'entends qu'une entreprise prestataire dont le siège social se trouve en dehors du département du Loiret reprendrait certaines activités ; c'est l'entreprise Essor qui a été mise sur le circuit.

Dois-je signaler que je n'aurai pas le droit d'intervenir auprès de leurs salariés, de veiller à leurs chantiers, de veiller à leur santé, comme je n'en avais pas le droit auprès des entreprises Lassara, Meyer et Bouygues ?

Je remarque que les industries de la convention de nettoyage (délais de carence, mutuelle) ne sont pas signataires de la charte de progrès. »

Depuis le début, voilà ce que M. Dupuis nous annonce : la charte de progrès ; ce sont quatre pages ! Voilà ce qui fait notre statut.

« Je crains une dégradation des conditions de travail et de la préservation de l'état de santé des salariés de ces entreprises. Je n'évoquerai que le risque routier lié aux déplacements obligés par le suivi médical qui se fera à grande distance en peu de temps. Je crains pour le confort de vie des personnes qui me sont habituées ».*

Médecin du travail.

Maintenant, je vais vous lire une petite lettre ouverte. Cela va aller très vite.

Mme HERBINET.- Non, s'il vous plaît ! Que l'on pose une question qui permette d'avancer dans le débat...

M. LUENGO.- On avance dans le débat !

Mme HERBINET.- Je retiens que vous posez la question de la reconnaissance de votre situation de contamination passée, si je comprends bien...

M. LUENGO.- Oui.

Mme HERBINET.- ... qui date peut-être de l'époque antérieure à la mise en route de l'ASN sur ces questions. L'ASN peut-elle apporter un éclairage sur comment on peut traiter le cas de Monsieur ?

M. QUINTIN.- Je veux bien regarder votre cas personnel tout à l'heure. Je regarderai votre dossier personnel.

Mme HERBINET.- D'une façon plus générale, est-ce que le signalement d'incidents évoqué par Monsieur peut être fait auprès de l'ASN ?

M. LUENGO.- À chaque fois que je pose une question, vous n'êtes pas capables de répondre ! C'est dommage...

M. QUINTIN.- En termes d'inspection du travail, vous évoquez un sujet intéressant. Les sources pour l'inspection du travail sont : la visite sur le terrain, mais il n'y a que 24 heures dans une journée et les plaintes... (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Ce n'est pas valable que pour les centrales ; sur n'importe quel chantier, c'est pareil.

Ensuite, il y a les plaintes ou les informations fournies par les salariés. Si vous avez des choses qui ne vont pas, contactez votre inspecteur du travail et il fera son travail derrière.

M. LUENGO.- Vous savez ce qu'on m'a dit hier, quand le niveau d'eau était à 17 mètres et que j'ai failli rentrer pour y descendre ? Voilà ce que m'a dit le chef d'arrêt !

M. QUINTIN.- Ce n'est pas l'inspecteur du travail ! Parlez-en à l'inspecteur du travail !

M. LUENGO.- Quand j'ai demandé à rencontrer le chef d'arrêt, il m'a dit : « *Monsieur, on a un planning ; l'essentiel, c'est qu'il ne soit rien arrivé !* » On parle de respect du planning.

M. QUINTIN.- J'ai 15 ans d'inspection du travail derrière moi. En tant qu'inspecteur du travail, j'entends cela, je colle une prune ! Allez parler à votre inspecteur du travail !

M. LUENGO.- On se voit après et on ira sur ces sites demain !

Mme HERBINET.- Monsieur Quintin, pouvez-vous préciser comment un salarié peut contacter l'inspecteur du travail ?

M. QUINTIN.- Le nom et les coordonnées de l'inspecteur du travail sont affichés dans l'ensemble des entreprises ; c'est une obligation réglementaire.

Mme HERBINET.- Est-ce qu'il y a un numéro vert à l'ASN ou quelque chose comme cela ?

M. QUINTIN.- Non, les coordonnées de l'inspecteur du travail sont affichées sur les lieux de travail ; c'est une obligation du Code du travail ; c'est fait partout, dans les bungalows.

M. BILLARD.- Je m'excuse de prendre la parole, mais je ne peux pas vous laisser dire cela.

Je me présente, Philippe Billard, salarié de la sous-traitance du nucléaire, ex-salarié de la sous-traitance du nucléaire, puisqu'EDF, avec mon employeur, me mettent dehors.

Je voudrais signaler que l'inspecteur du travail de droit commun n'a pas d'accès sur les centrales nucléaires. Quand vous nous demandez de le contacter, il n'a aucun pouvoir sur les sites.

M. QUINTIN.- Vous avez les coordonnées de l'inspecteur du travail ASN qui sont affichées sur le lieu de travail.

M. BILLARD.- Le temps de travail qui vous est imparti sur le droit du travail est de 30 % ; le restant de votre temps, c'est pour faire des analyses. Je voulais juste signaler que je suis administrateur à l'Institut de santé au travail de Fécamp.

Juste pour vous expliquer que le Monsieur d'EDF ne nous dit pas toute la vérité ; il n'est pas aussi transparent qu'il veut le faire croire.

La médecine du travail de Fécamp, ce sont six médecins du travail pour le suivi de 12 000 salariés, plus de 600 entreprises. Parmi les 12 000 salariés, 4 122 sont sous suivi médical renforcé, dont plus de 500 DATR.

Le médecin du travail, dont je tairai le nom, a le suivi de plus de 500 salariés DATR ; elle suit, en gros, plus de 3 000 salariés. Pour prendre le cas de Paluel, les médecins d'EDF, ce sont trois médecins du travail, sept infirmières, une assistante pour suivre 1 200 salariés. C'est ce que l'on appelle le suivi médical égal ! C'est la transparence d'EDF. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- L'ASN peut-elle répondre à cette question ?

M. BILLARD.- Comme le disait un intervenant, il y a un but chez EDF de sous-traiter : le but est de diluer les expositions dans la masse, de maltraiter la sous-traitance, de la faire disparaître à chaque passation de marché ; on veut nous faire croire qu'on a des contrats de travail en CDI ; c'est faux, tous les cinq à six ans, notre contrat de travail est revenu à zéro ; ce sont des contrats de travail à durée de chantier. Il faut le préciser.

Je veux préciser aussi qu'à chaque fois qu'un salarié de la sous-traitance sort d'une centrale nucléaire, il n'y a plus aucun suivi post-professionnel sur les expositions aux rayonnements ionisants, pour ne parler que des expositions aux rayonnements ionisants ; on a encore de l'amiante dans les centrales, on en trouve régulièrement.

On *squeeze* aussi tous les autres cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et tous les acides classés dangereux.

Voilà, juste pour dire que, Messieurs d'EDF, une fois de plus, on vous dit qu'une alerte est lancée par les salariés de la sous-traitance, par les représentants des organisations syndicales, tant EDF que chez les sous-traitants, pour entrer dans une négociation pour qu'enfin, soient pris en compte les salariés de la sous-traitance avec leur cohorte de maladies qu'ils vont devoir subir dans les années à venir. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- EDF peut-être pour la partie médecine du travail, puis l'ASN qui a sans doute quelque chose à dire au titre de l'inspection du travail ?

M. DUPUIS.- Monsieur le Président, vous nous avez annoncé un cahier d'acteur d'une association des salariés des entreprises prestataires, de façon à ce que cela puisse servir de base à une partie d'une de nos réunions sur le sujet, mais avec une présentation d'argumentaire construit...

M. HOUI.- Mi-juin.

Pardonnez-moi de vous couper, mais le sujet que nous abordons encore ce soir, qui a été abordé à Dieppe, qui a été abordé à Rouen la semaine dernière, nous voudrions pouvoir le poser complètement, convenablement, d'où la proposition faite par la commission de choisir l'une des réunions de mi-juin, le 15 ou le 16, de manière à ce qu'avec les salariés, avec des représentants des entreprises sous-traitantes, avec vous-mêmes, avec peut-être l'ASN, on puisse bâtir convenablement un débat et une réunion sur ce sujet.

M. DUPUIS.- Je ne nie pas qu'il ne puisse pas y avoir des cas particuliers qui méritent un examen, mais j'invite ces Messieurs à nous donner les références précises et, à ce moment-là, on remontera vers les CNPE concernés. En revanche, je souhaite pouvoir dire qu'à cette occasion, on aura la volonté d'exposer un certain nombre de choses qui sont mises en œuvre par EDF avec ces entreprises sous-traitantes, prestataires du nucléaire.

On exposera ce que vous avez brandi tout à l'heure, la charte de progrès et développement durable, qui a été signée en 2005 – c'était la deuxième édition – et qui permet d'avoir un engagement réciproque entre EDF et les entreprises prestataires sur la diminution de l'exposition de la dose et l'amélioration des conditions de travail et de vie, qui propose des principes de transparence pour le choix des entreprises, le renouvellement des contrats sur des bases de mieux-disance et non pas de moins-disance et qui préconise aussi différentes dispositions concernant la surveillance des travaux effectués par les entreprises prestataires.

On reparlera aussi à ce moment-là de l'accord pour une sous-traitance socialement responsable qui a été signé entre EDF et trois de ses organisations syndicales, qui a conduit à la mise en place de CIESCT (comités interentreprises pour la sécurité et les conditions de travail), organisations paritaires mixtes entre EDF, les entreprises prestataires, les salariés d'EDF et des entreprises, représentés par leurs organisations syndicales, et la mise en place aussi de possibilité d'interpellation anonyme en cas de problème constaté par des salariés sur les sites.

On parlera aussi des certifications « Cefri », que Claude a évoquées tout à l'heure, qui permettent d'introduire des principes d'assurance de la qualité dans la gestion du personnel des entreprises prestataires, qui permettent de certifier les formations de ces personnels prestataires et qui permettent aussi de certifier les entreprises de travail temporaire.

On dira comment aussi on encadre la sous-traitance, comment on passe des contrats pluriannuels pour donner davantage de visibilité aux entreprises et à leur personnel, comment on met en œuvre la dosimétrie appliquée de façon identique pour les personnels d'EDF et les personnels des entreprises prestataires, une dosimétrie double : celle d'EDF, que citait tout à l'heure Claude Jeandron, et celle par les films qui est dépouillée par l'IRSN, donc qui n'est pas gérée par EDF, qui est une dosimétrie indépendante.

On parlera aussi du suivi médical, le suivi par un examen préalable, puis le suivi annuel régulier.

Enfin, on pourra vous donner aussi des résultats d'une enquête de satisfaction que nous faisons chaque année sur chacun de nos sites auprès des entreprises prestataires et de leurs salariés, qui nous permet d'avoir le résultat suivant, constaté l'année dernière : la moyenne de satisfaction des salariés de travailler pour les centrales nucléaires d'EDF est de 80 % ; ce sont les résultats de cette enquête de satisfaction de l'année dernière. (*Rires et applaudissements.*)

Mme HERBINET.- L'ASN veut-elle compléter ?

M. QUINTIN.- De mon côté, la question évoquée de la différence de traitement en termes de confort de travail des médecins du travail à EDF par rapport aux salariés du privé est une vraie question, qui est connue, mais pas seulement à EDF, vous avez des médecins du travail dans d'autres entreprises d'État aussi qui... Cette question est suivie attentivement par les services de l'inspection du travail, puisque les services de santé au travail font l'objet d'un agrément qui peut être remis en cause à tout moment. Un travail est fait entre inspecteurs du travail et médecins inspecteurs pour s'assurer que les garanties minimales de suivi des salariés sont assurées.

Quand vous regardez objectivement le temps que peut consacrer un médecin du travail dans un service de santé au travail hors EDF ou hors SNCF et ce qui se passe sur une centrale, il y a des différences. Vous avez raison sur ce point.

En revanche, nous allons nous assurer que les services de santé au travail font leur travail correctement et qu'il y a un nombre de médecins qui permet de suivre le nombre de salariés « abonnés » au service de santé au travail.

M. ROUZIES.- UFC Que Choisir de Haute-Normandie. On vient de parler des risques internes ; je voudrais insister sur les risques externes et je voudrais adresser plusieurs questions, dont une qui concerne d'abord EDF.

Première question, j'aurais aimé comprendre pourquoi vous avez renoncé à tester le fonctionnement pendant trois ans, comme cela avait été annoncé pour Flamanville, de la centrale, de façon à en tirer des enseignements si nécessaire ? Pourquoi ne le faites-vous plus ?

La deuxième question s'adresse à l'ASN. Vous avez un lourd héritage, comme vous l'avez rappelé : vous avez hérité des fameux spécialistes de l'arrêt du nuage de Tchernobyl à la frontière. J'ai testé votre site hier ou ce matin, j'ai appelé l'ASN et j'ai cherché les incidents tels qu'ils étaient recensés sur le site. Je me suis aperçu que ce n'était pas tout à fait lisible, j'ai trouvé que c'était un peu mal organisé, les incidents ne sont pas chronologiquement recensés ; il aurait été intéressant aussi que pour chaque site, on ait un recensement spécifique.

Il y a quand même un problème de réactivité. Nous étions à Penly il y a quelques jours. Pendant que nous étions en réunion, il y a eu un arrêt brutal de la centrale et je me suis aperçu que ce n'était pas cité sur le site de l'ASN, ce qui me semble un peu dommage.

Cela correspond à une lettre que nous avons eue de la part d'une association qui travaille autour de Cattenom. Au mois de mars, il y a eu une série d'incidents à Cattenom, le directeur de la centrale a communiqué aux journalistes qu'il y a eu des coupures rapides qui se sont produites dans les dernières semaines qui ont précédé la rencontre des journalistes ; des barres de commande se seraient bloquées. Or, on ne le trouve pas sur le site, au 26 avril, de l'ASN. Ces personnes se demandent quelle est la véritable capacité de transparence de l'ASN sur ce type de problème et demandent, évidemment, que des choses soient faites différemment.

Remarque suivante, je voulais savoir combien vous faites de visites – les inspecteurs font des visites dans les sites – globalement et quel est le pourcentage de visites inopinées ?

Troisième question, dans le dossier que nous avons, je n'ai pas repéré de zone de danger en cas de rejets à l'extérieur du site. Cela se fait pour les installations classées Seveso 2. Or, on n'en trouve pas d'exemplaire et il est un peu dommage que l'on n'ait pas les mêmes logiques en ce qui concerne les centrales nucléaires. Je vous rappelle que les centrales nucléaires ont un régime à part dans tous les cas de figure, puisque, par exemple, devant le CODERST de Seine-Maritime, la Seine-Maritime étant un des lieux qui pourraient être les plus impactés s'il y avait un pépin, nous n'avons pas une présentation des rapports des centrales nucléaires qui existent.

M. ALA.- On va répondre aux questions peut-être...

M. ROUZIES.- J'ai fini... Je vois qu'il y a trois minutes... J'ai fini...

M. ALA.- Cela fait un moment !

M. ROUZIES.- Est-ce que, par hasard, ce serait pertinent ou est-ce que cela existe, quand il y a un incident tel que l'a cité le personnel tout à l'heure, qu'outre les inspecteurs du travail, l'ASN soit avertie.

M. ALA.- Les réponses, puis on passera aux trois derniers intervenants et il faudra conclure.

Mme HERBINET.- D'abord EDF pour la question de l'expérience sur Flamanville, puis l'ASN.

M. DUPUIS.- Si on remonte à ce qui avait été dit par EDF lors du débat public de Flamanville 3 – si on peut projeter la diapositive P7, cela illustrera mon propos –, on avait dit à ce moment-là que *« l'horizon 2020-2030, qui est celui du renouvellement de l'essentiel du parc de réacteurs nucléaires français en supposant une durée de vie de 40 ans, joue un rôle central dans le raisonnement d'EDF. C'est pour préparer cette échéance et notamment pour tenir compte du rythme élevé de mise en service de nouveaux réacteurs qu'elle implique que le maître d'ouvrage entend anticiper, en disposant d'un réacteur EPR en service au moment où les commandes devront être lancées, soit 2015 environ. Le retour d'expérience nécessaire sur ce premier réacteur, éventuelle tête de série, impose, dans la même logique, de le démarrer en 2012 »*.

Quand on parle d'une importante série, c'est parfaitement illustré par le graphique que vous avez en bas, qui, en fait, représente la cadence avec laquelle nous avons mis en service les unités qui fonctionnent, les 58 unités qui fonctionnent actuellement en France ; il y a des années où on en a mis sept en service ; c'était un effort industriel considérable.

Il est bien évident que si nous avions à arrêter ces centrales au bout de 40 ans et à les renouveler pour produire l'électricité qu'elles ne produiraient plus, nous serions amenés à engager une série, c'est-à-dire, non pas comme Penly, qui est un réacteur lancé de façon tout à fait ponctuelle pour satisfaire un besoin du système électrique qui est un accroissement ou un déséquilibre potentiel entre production et consommation à l'horizon 2017, mais plusieurs réacteurs EPR par an, et ceci pendant une dizaine d'années.

Il s'agit là d'un effort industriel qui n'a absolument rien à voir et pour lequel il nous faut avoir un produit, un réacteur EPR qui soit complètement mis au point, complètement fiabilisé, complètement expérimenté.

La situation de Penly est tout à fait différente. Nous estimons aujourd'hui qu'en prenant en compte le retour d'expérience de la construction de Flamanville qui a débuté il y a cinq ans, nous serons capables de l'intégrer dans la construction de Penly. De la même façon, lorsqu'il s'agira de mettre en service la centrale de Penly 3, nous serons capables de prendre en compte le retour d'expérience de la mise en service de Flamanville 3.

Le retour d'expérience de Flamanville, on en dispose pour Penly, qui est une tranche que nous construisons de façon unique. Il en serait tout à fait différemment si nous avions à construire non pas une unité, mais une série de plusieurs unités par an pendant plusieurs années.

Mme HERBINET.- Je passe la parole à l'ASN concernant les questions d'information et transparence, de visites inopinées, zones de danger.

M. QUINTIN.- Sur les incidents, tout d'abord, on ne met pas en ligne tous les incidents qui surviennent sur les installations ; cela dépend de leur classement dans l'échelle internationale. Il y a une échelle de gravité qui va de 1 à 7 et en standard, on ne met en ligne que les événements de niveau 1 ou plus ou les événements qu'on estime notables parce qu'ils peuvent avoir un impact médiatique ou parce qu'ils sont intéressants. Un arrêt automatique réacteur, typiquement, en standard, c'est du niveau 0, sauf s'il s'est passé quelque chose qui a conduit à cela ; cet événement ne sera pas mis en ligne. En revanche, l'information sera communiquée à la commission locale d'information. Ces choses-là sont faisables.

Après, la réactivité... Il faut que nous élaborions un petit document pour mettre en ligne, sur la base des informations fournies par l'exploitant plus ce que nous pouvons récupérer en inspection le cas échéant, il y a des délais incompressibles de relecture, de mise en ligne, donc, effectivement, pour des incidents standards, il peut se passer entre une semaine et 15 jours entre l'événement et sa mise en ligne.

Évidemment, si on est sur des choses plus sérieuses, on a une organisation totalement différente ; on peut basculer en ligne des informations au fil de l'eau, en particulier s'il y avait une crise sur une centrale.

Sur le pourcentage de visites inopinées, je laisserai peut-être Thomas donner le chiffre... C'est mon collègue qui suit plus précisément les installations.

Globalement, les visites faites en arrêt de tranche sont quasiment systématiquement faites en inopiné, donc cela en fait quand même un paquet. Après, toutes les inspections ne se prêtent pas aux visites inopinées. Quand vous voulez faire une visite approfondie sur un sujet un peu pointu, il faut que vous ayez en face de vous la personne compétente pour répondre à vos questions pointues et si vous venez en inopiné, vous avez le risque de ne pas la voir. (*Intervention hors micro de M. Rouziès.*)

M. ALA.- Allez-y, terminez !

M. QUINTIN.- Sur les Seveso, en gros, on fait une inspection... (*Intervention hors micro de M. Rouziès.*)

M. ALA.- Allez-y !

Sans micro, ce n'est pas possible !

M. QUINTIN.- Vous parlez en situation d'urgence. Effectivement, on fait des exercices inopinés en situation d'urgence... (*Intervention hors micro de M. Rouziès.*)

À l'Autorité de sûreté, c'est la même chose, on peut arriver en inopiné pour faire un exercice de crise avec un scénario, mais là, je parle de questions de fond.

Même sur une Seveso, si vous arrivez à l'impromptu pour poser une question sur la vanne « tartempion », il est possible que la personne que vous vouliez voir soit en stage, en vacances... C'est pourquoi certains sujets ne se prêtent pas à l'inopiné.

Thomas, peux-tu dire combien on a fait d'inspections inopinées ?

Thomas*.- Typiquement, par exemple, sur le site de Penly, l'année dernière, on a dû faire 30 jours d'inspection, avec globalement un tiers d'inspections inopinées, donc 10. (*Intervention hors micro de M. Rouziès.*)

Au niveau de la France, sur les installations nucléaires, il y a sensiblement 900 inspections réalisées chaque année, avec, cela dépend des sites, *grosso modo*, un ratio qui peut aller entre 20 et 40 % d'inspections inopinées.

Mme HERBINET.- On va laisser l'ASN finir de répondre. Je pense que si certaines personnes veulent approfondir leurs questions, le mieux est d'utiliser le système de questions/réponses sur internet, parce que, sinon, on ne va pas s'en sortir.

M. QUINTIN.- La question de maîtrise de l'urbanisation est une question importante ; c'est un sujet qui est en cours de traitement.

Vous avez noté qu'il y avait un écart entre les installations Seveso et les installations nucléaires. Sur les Seveso, les plans de prévention des risques technologiques permettent de faire une maîtrise de l'urbanisation ; ce n'est pas le cas aujourd'hui, d'un point de vue réglementaire, autour des installations nucléaires, donc un travail est en cours avec le ministère de l'Environnement pour ce faire.

Une circulaire est sortie et nous permet aujourd'hui, dès à présent, d'interdire la construction de choses qui nous paraîtraient aberrantes ; j'ai en tête la construction d'une école qui donnait une vue imprenable sur le bâtiment réacteur ; c'est le genre de chose que l'on peut refuser dès à présent.

Par ailleurs, vous évoquez le fait qu'on ne présente pas au CODERST nos rapports d'activité. S'il y a une demande d'UFC Que Choisir ou d'autres associations, ce n'est vraiment pas un problème de demander au préfet de pouvoir présenter au CODERST notre rapport d'activité ; c'est quelque chose que l'on peut faire ; on l'a déjà fait par le passé ailleurs.

M. HOUI.- Les personnes qui vont parler maintenant, il est 20 heures 50, on vous demande d'être succinct, de manière à ce qu'il reste un auditoire suffisant.

Vous avez déjà parlé, Monsieur, M. Correa aussi ; vous allez prendre la parole, mais, s'il vous plaît, respectez au moins la règle des trois minutes !

M. ADELIN.- Très rapidement, par rapport notamment à la transparence... Yves Adelin, de la fédération Mines Énergie, sur les questions de sous-traitance.

Sur la question de la transparence, quand, il y a trois ou quatre jours, j'ai une journaliste d'« *Envoyé Spécial* » qui m'appelle et qui me dit : « *Monsieur Adelin, est-il vrai qu'en 20 ans, les arrêts de tranche ont profondément baissé en termes de durée ?* » Elle m'a dit : « *Je vous pose la question, parce que tous les sous-traitants que je rencontre ou tous les syndicalistes d'EDF que je rencontre me disent qu'en 20 ans, cela a considérablement baissé ; c'est passé globalement de deux mois à 20-30 jours, les arrêts de tranche* ». Elle me dit : « *Est-ce vrai, parce que j'ai rencontré la direction d'EDF qui me dit que c'est faux ?* »

À l'époque, quand vous avez fait la PTB-RRA, c'était bien déjà pour gagner quatre jours par arrêt de tranche, que vous multipliez par le nombre de tranches et qui vous faisaient gagner un réacteur.

Je pense déjà que la transparence, ce n'est pas que respecter les textes réglementés ; c'est déjà dire, *a priori*, la réelle vérité. Je pense que ce serait déjà un premier point.

Si je vous dis cela, c'est pour rebondir sur ce qui a été dit auparavant dans la salle, sur les salariés de la sous-traitance. Oui, il y a un accord socialement responsable à EDF, oui, qui a été signé par moins de 30 % des élus du personnel, de la représentation élue du personnel, donc on peut considérer que cet accord ne vaut que ce qu'il vaut, c'est-à-dire que plus de 70 % de la représentation du personnel pense que c'est un mauvais accord pour protéger les salariés de la sous-traitance. Cela a le mérite d'être dit ; c'est plus clair.

Concernant les salariés de la sous-traitance, nous prétendons qu'ils ne sont pas traités de la même manière. Deux exemples...

Le premier : au maximum, je pense – en plus, un médecin du travail est présent – qu'un agent EDF, en fin de carrière – je vais parler en anciens francs –, va partir sur un cumulé carrière à 20 rems ; on a de nombreux salariés prestataires qui ont des cumulés de carrière 20 rems, 30 rems, 40 rems, 50 rems, 100 rems, 150 rems...

Mme HERBINET.- Excusez-moi, vous pourriez décrypter, parce que les sigles, honnêtement, je n'ai pas compris et je ne pense pas que le reste des participants ait compris.

M. ADELIN.- Ce sont des unités de mesure des doses.

Quand vous avez un cumulé de carrière à 150 rems, je pense quand même que vous prenez des sérieux risques pour votre santé. Comme on n'a aucun agent statutaire qui a été exposé à de tels débits de doses, à un tel cumul de doses, que vont devenir ces salariés prestataires, que vont devenir ces salariés de la sous-traitance ? C'est quand même une question !

La question de fond : est-il normal que les salariés dans le nucléaire, qui sont exposés à plus de 80 % des risques, c'est-à-dire dosimétrie, CMR, accidents de trajet avec les nomades, ne bénéficient pas du statut, qui est quand même plus protecteur que leur convention collective ? C'est la question de fond ! Tant que vous n'aurez pas répondu à cette question de fond, vous aurez toujours une épine dans le pied, parce que cela remontera en permanence, la colère des salariés prestataires. Il faut donc bien, à un moment donné, qu'on se mette autour d'une table et que l'on règle les questions sociales d'intervention des salariés de la sous-traitance dans le nucléaire !

Pour la médecine du travail, la démonstration a été faite. Sur une centrale comme Paluel, il y a trois médecins du travail pour 1 200 agents, même s'ils prennent quelques dizaines de salariés prestataires.

M. HOUI.- Je pense, Monsieur, qu'on a bien compris votre demande.

M. ADELIN.- Un dernier mot tout de même...

M. ALA.- Très rapidement.

M. ADELIN.- ... les intérimaires, sur les primo intervenants.

Soyez honnêtes sur une chose au moins, à Flamanville, il y a cinq ans, un salarié prestataire intérimaire est décédé le premier jour de son intervention à la centrale nucléaire de Flamanville : manque d'arrivée d'air sur sa tenue. Tout le monde s'en souvient. La famille, avec le syndicat, on est en procédure juridique pour faire une reconnaissance d'accident du travail. Pourquoi EDF continue à intervenir pour empêcher cette validation d'accident du travail en justice depuis cinq ans, alors que la famille veut une reconnaissance d'accident du travail ? Vous voulez faire porter la responsabilité seulement sur le salarié qui est un intérimaire dont c'était la première journée de sa vie de travail dans une centrale nucléaire. Voilà une autre question qui est posée. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- EDF, pour les réponses ?

M. DUPUIS.- Vous ne finissez pas les questions ?

Mme HERBINET.- Je pense que vous pouvez répondre et on fera ensuite trois questions en groupe, les trois dernières.

M. DUPUIS.- Je suis désolé, je n'ai pas d'élément de réponse pour le cas que mentionnait M. Adelin.

La concertation sur les conditions de travail et les conditions de vie des prestataires, je crois avoir dit que c'était bien la finalité d'EDF dans sa démarche soit de mise en place de la charte de progrès et de développement durable, soit dans la conclusion de l'accord pour une sous-traitance socialement responsable.

Je ne peux que regretter qu'on n'ait pas eu cinq signataires sur cinq organisations syndicales, mais je note que votre organisation serait intéressée par rentrer à la table de négociations sur ces sujets.

Dernier point que vous avez mentionné : les expositions aux CMR et ACD, pour lesquelles vous nous dites que les salariés prestataires sont plus exposés que les salariés EDF ; en fait, ce n'est pas tout à fait le cas, puisque nos salariés, dans les centrales, sont exposés à la manipulation de certains de ces agents dangereux, qui sont des produits chimiques utilisés pour le fonctionnement de la centrale ; il y a égalité de traitement, qu'il s'agisse des salariés d'EDF ou des salariés de prestataires, concernant l'application de la réglementation et des précautions d'emploi de ces agents dangereux.

Mme HERBINET.- Compte tenu de l'heure avancée, on va prendre les trois dernières questions regroupées.

Mme LONCHET (*orthographe non vérifiée*)*.- J'ai écouté la présentation faite par EDF tout à l'heure. Le thème du débat est : sûreté, sécurité, santé, transparence. Je retiens qu'il semblerait que nous devons croire et moi, je trouve qu'en matière nucléaire, il ne faut pas croire ou ne pas croire, avoir raison ou avoir tort. Je suis quelqu'un qui veut de la rigueur, des faits et des chiffres.

Au niveau de la sûreté, on nous dit : « *tout va bien, tout se passe bien, sauf qu'on n'est pas toujours averti ou informé des incidents* ». C'est une question : êtes-vous systématiquement averti du moindre incident ?

On nous dit qu'on n'avertit pas ou qu'on n'informe pas la population parce qu'on ne veut pas l'inquiéter pour rien, on ne va pas créer un affolement de la population alors que l'incident est mineur, mais qui décide du degré de gravité ou pas de cet incident ? J'estime que vous êtes juge et partie.

Vous avez insisté beaucoup, Monsieur Quintin, sur l'aspect indépendant de votre organisme. En 1986, au moment de Tchernobyl, l'Agence de sûreté nucléaire n'était-elle pas indépendante aussi ? Et pourtant, on a vu son directeur venir, avec un aplomb considérable, affirmer à la télévision : « *Il n'y a aucun danger* ». Depuis ce jour, j'avoue que vous avez perdu toute crédibilité et qu'il va être difficile de me le faire retrouver. EDF aussi d'ailleurs est venue nous dire : « *Il n'y a aucun danger* ».

Dans le choix du site de Penly, on nous dit qu'on choisit ce site pour différentes raisons et, notamment, « *on est près de la mer, on va pouvoir refroidir facilement* », c'est bien, sauf que pendant la canicule, on a quand même vu des images hallucinantes, on voyait des pompiers refroidir des centrales avec des lances d'incendie. À quand les tuyaux d'arrosage en cas d'augmentation de la température, parce que c'est quand même ce qu'on nous prédit aussi, les climatologues nous prédisent quand même un réchauffement planétaire ?

On nous dit aussi : « *aucun impact sur la santé* ». Vos « amis allemands » – vous les avez qualifiés ainsi tout à l’heure – ont décidé d’arrêter leur programme nucléaire ; les ingénieurs et les décideurs sont-ils des ânes ? Pourquoi l’ont-ils décidé ? Une étude allemande a constaté une augmentation des cas de leucémie chez les enfants dans un rayon de cinq kilomètres autour des centrales ; pourquoi ne pas faire ce type d’étude en France ? Il n’y a aucune étude épidémiologique ni sur la population ni sur les salariés qui travaillent à EDF. Vous nous dites qu’il n’y a aucun danger ; prouvez-le moi, donnez-moi des chiffres !

Pour conclure sur la transparence, vous avez reconnu dans votre présentation, le droit... Il semblait que vous alliez nous garantir un droit à l’information. Je pose la question : ne risque-t-on pas cinq ans de prison pour avoir divulgué une information classée « secret défense », comme cela a été le cas, par exemple, pour les personnes de Greenpeace quand elles avertissent des convois de déchets nucléaires vers La Hague ou en partance de La Hague ? Est-ce toujours le cas ? Bon nombre d’informations qui touchent le nucléaire et les centrales ne sont-elles pas ou plus aujourd’hui classées « secret défense » ? J’aimerais avoir une réponse claire.

Vous avez dit : « *Vous pouvez vous adresser à l’exploitant...*

Mme HERBINET.- Madame, je pense que vous avez utilisé votre temps.

Mme LONCHET*.- ... *et vous aurez toutes les réponses à toutes vos questions.* »
(*Applaudissements.*)

M. ALA.- Deuxième intervention ?

Mme LAMIRAUD.- Je voulais un peu réfléchir à nouveau sur ce que vivent sanitaire­ment les populations qui habitent dans ces zones dites exposées.

Nous avons en nos mains un objet thérapeutique qui s’appelle la pastille d’iode. La pastille d’iode doit être prise – je lis la posologie –, « *uniquement et immédiatement à la demande du préfet. Son efficacité est maximale si elle est ingérée deux heures avant le rejet d’iode radioactif* ». Le temps qu’il y ait un rejet, le temps que le préfet nous prévienne, y aura-t-il deux heures de temps avant de pouvoir ingérer la pastille d’iode pour qu’elle soit au maximum efficace ? C’est la première question que je me pose. (*Applaudissements.*)

Deuxièmement, en ce qui concerne notre zone à risque, nous sommes, l’avons-nous entendu dire, un groupe des plus exposés en fonction de notre mode de consommation par rapport au tritium. Nous avons été une zone profondément exposée depuis quelques années par la méningite. La méningite a touché beaucoup de foyers ici, dont le mien. Entre autres, a été organisé par les pouvoirs publics ce qu’on appelle une « enquête épidémiologique ». Cette enquête épidémiologique auprès de populations exposées n’a posé aucune question sur ni l’alimentation ni l’eau ni ce que l’on pouvait ingérer de lait de vache, de blé qui a poussé dans nos régions ! On a uniquement posé des questions sur la transmission d’un soi-disant « gène du Normand ». (*Brouhaha.*)

En réponse à cette étude sanitaire, nous avons eu seulement le droit d’entendre dire que la méningite, on n’en connaissait pas trop les raisons, mais que la vaccination était là, à la hauteur, pour nous sauver.

Y a-t-il vraiment une transparence par rapport aux retombées réelles et sanitaires ? Quand une entreprise bio ne peut pas s’installer dans nos régions, on se pose beaucoup de questions.

Entre autres, c’est une remarque, quand on apprend la condition dans laquelle les gens prestataires du nucléaire, ce qu’on disait la semaine dernière à Rouen, dont on ne compte pas, vivent, on a un peu honte d’utiliser de l’énergie nucléaire. Excusez-moi du peu ! (*Applaudissements.*)

M. ALA.- Une dernière remarque et nous terminerons, comme prévu, avec M. Correa.

M. PHILIPPE.- Je suis le maire de Berneval-le-Grand. Je voudrais quand même dire qu'il faut faire très attention à ce que l'on dit.

J'apprécie tout ce que les opposants au nucléaire disent, parce que je pense qu'ils font avancer la sécurité. Cela dit, on ne peut pas dire non plus n'importe quoi.

J'ai été sensible au témoignage, tout à l'heure, du Monsieur – je ne connais pas le cas, donc je n'en parlerai pas – qui a des problèmes de santé ; j'ai noté d'ailleurs qu'il y avait des problèmes sociaux, mais on les retrouve aussi, me semble-t-il, chez France Télécom ou dans d'autres entreprises et je pense qu'on était un peu loin du débat sur le nucléaire... (*Réactions dans la salle.*)

Je ne parle pas des problèmes de santé, j'ai parlé des problèmes sociaux.

Maintenant, je viens d'entendre quelque chose sur la leucémie et sur la méningite. Il faut faire très attention. J'ai vu que des personnes venaient avec des textes, avaient tout préparé, très bien, très documentés, très techniques. Un Monsieur est intervenu sur le tritium ; je ne suis pas physicien, j'avoue que je n'ai pas percuté. M. Quintin, semble-t-il, a répondu, ainsi que la personne de l'ANDRA, de manière tout aussi documentée et précise.

Cela dit, je suis dans une commune où il y a eu quatre cas de méningite, dont un mortel. Il faut faire quand même attention à ce qu'on dit, parce qu'il y a eu une étude de portage sur 5 000 personnes.

Mme LAMIRAUD.- 2 000 personnes. J'ai participé à l'étude de portage, Monsieur.

M. PHILIPPE.- D'accord. Et vous avez sûrement prouvé que c'était à cause du nucléaire.

Mme LAMIRAUD.- Pas du tout ! (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

M. PHILIPPE.- Je ne mélange pas, mais vous ne pouvez pas prouver non plus que c'est par le nucléaire... (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Alors ne le mettez pas en avant ! On a des populations... (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Mme HERBINET.- S'il vous plaît, laissez Monsieur terminer !

M. PHILIPPE.- Ce sont des sujets sensibles, il ne faut pas non plus dire n'importe quoi ! (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*) C'est ainsi que circulent tout un tas d'idées reçues, notamment sur les contaminations... (*Brouhaha.*)

Vous allez me donner un t-shirt « Stop-EPR » et je pourrai finir mon propos. S'il faut être contre pour pouvoir s'exprimer...

M. HOUI.- Vous pouvez terminer votre propos. (*Brouhaha.*)

M. ALA.- On vous a laissé parler, laissez parler le Monsieur ! Allez-y ! Ayez du respect pour les interlocuteurs qui parlent également !

M. PHILIPPE.- Justement, il faut du respect pour ceux qui sont malades, parce qu'il ne faut pas non plus dire n'importe quoi ! (*Vives réactions dans la salle.*)

M. ALA.- Ne répondez pas ! Allez-y, terminez !

Mme HERBINET.- Laissez M. le Maire s'exprimer !

M. PHILIPPE.- Tout à l'heure, j'ai entendu M. Quintin dire qu'il y avait des contre-mesures, des prélèvements. Que je sache, je n'ai jamais reçu en mairie des rapports qui me disaient que les mesures officielles n'étaient pas bonnes.

Quand je dis qu'il faut faire attention à ce qu'on colporte, on en arrive aussi à ce que le Monsieur disait tout à l'heure : il ne pouvait pas vendre sa production, parce qu'on disait qu'à Saint-Martin-en-Campagne, c'était pollué.

Il n'y a pas longtemps, j'ai entendu l'histoire des crabes bleus, des moules qui disparaissaient... Il y a quelques années, on disait que le temps était détraqué parce qu'on envoyait des fusées dans la lune... (*Réactions dans la salle.*)

Je pense qu'il faut quand même faire attention à ce qu'on dit.

Maintenant, pour ces problèmes de foncier, ce n'est pas un problème de centrale, c'est un problème de la Safer. Effectivement, la Safer a des réserves foncières et on ne redistribue pas aux petits exploitants, mais c'est un autre problème. (*Protestations dans la salle et applaudissements.*)

M. ALA.- Vous avez terminé ? (*M. Philippe acquiesce.*)

On va conclure avec M. Correa, puis on termine ! (*Brouhaha.*)

Mme HERBINET.- S'il vous plaît, un peu de respect pour les intervenants.

Monsieur Correa, pour conclure, et ensuite, on donnera la parole à EDF et à l'ASN pour répondre.

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ».

Je souhaite m'adresser à M. Servièrre. Vous nous vantiez tout à l'heure les vertus de l'EPR, avec notamment ces deux points principaux, à savoir la soi-disant résistance au crash d'un avion et la résistance à une hypothétique – on est toujours dans l'hypothétique – fusion du cœur.

Concernant le crash d'un avion, il y a deux ou trois ans, le réseau « Sortir du nucléaire », *via* un de ses porte-parole, Stéphane Lhomme, avait diffusé un document officiel d'EDF mettant en évidence la fragilité du futur réacteur nucléaire aux crashes d'avion. Le domicile de Stéphane Lhomme avait été perquisitionné et il avait été mis en garde à vue ; c'est ce qu'on appelle, en France, la transparence dans la démocratie. C'est une information confidentielle qui émanait d'EDF et d'organismes officiels, mettant en lumière cette fragilité du réacteur EPR, ce qui était très gênant pour EDF, dans la mesure où le fait que le réacteur ne résiste pas à ce type de crash compromet le marché américain qui est visé, entre autres, par EDF. Voilà ce qu'il en est par rapport à la transparence.

Ensuite, concernant le récupérateur de corium, système situé sous le cœur du réacteur qui est censé le récupérer en cas de fusion, je vous ai posé la question à Paris, vous m'avez parlé d'un béton réfractaire ; j'avais posé la question à Dieppe, on m'a parlé de dalle de zircone. Dalle zircone/béton réfractaire, il faudrait que vous vous mettiez d'accord entre vous. Je ne doute pas que vous le fassiez, mais pour l'instant, c'est un peu long à venir.

Cela dit, les températures atteintes par le cœur en cas de fusion sont de l'ordre de 2 500, voire 3 000 degrés Celsius. Il y a des spécialistes en matière de produits réfractaires ; ils s'appellent la NASA et font des boucliers thermiques pour que les vaisseaux spatiaux rentrent dans l'atmosphère ; les températures sont de l'ordre de 1 500 à 2 000 degrés Celsius. Vous avez tous en mémoire ce qui est arrivé à la navette spatiale Challenger où une tuile, apparemment, était partie. On ne met pas en œuvre du béton réfractaire comme on fait du béton pour sa terrasse ; il y a un savoir-faire, une technique particulière. Vu la surface que vous nous promettez, sur le récupérateur de corium, on a une centaine de mètres carrés, donc il y a des raccords, des joints, il y a sûrement des problèmes qui vont se présenter.

Je vous ai posé la question de savoir comment vous comptez le mettre en œuvre, s'il sera fait sur place ou en atelier, s'il y aura des raccords ; j'attends toujours la réponse. Il serait intéressant que vous puissiez nous répondre à ce sujet, parce qu'il en va quand même de la sécurité ultime du réacteur. C'est un peu l'airbag et la ceinture, si vous avez un problème en cas d'accident, après,

c'est le petit Jésus qui vous attend. Là, il n'y a plus grand-chose à faire. On attend votre réponse là-dessus.

Enfin, Monsieur Dupuis, au dernier entretien des débats à Rouen, vous avez brandi le cahier du maître d'ouvrage en disant que ce n'était pas, finalement, le cahier définitif – c'est un peu pour le grand public, histoire un peu de nous amuser – et que les vraies questions seraient débattues et présentées ultérieurement, le cahier technique de sécurité notamment, et je pense à Mme Arditi qui posait des questions très intéressantes par rapport à la sécurité, notamment le problème Seveso, serait présenté ultérieurement. J'ai l'impression que ce cahier de maître d'ouvrage est joli, il y a de belles images, il nous explique *grosso modo* comment cela marche, mais pour avoir véritablement l'information, on n'en a pas. Par exemple, ce que nous soulevons, les 3 000 degrés du corium, n'est pas dans le cahier du maître d'ouvrage ; on l'a trouvé en fouillant sur internet, en allant voir des thèses dédiées aux problèmes de fusion des cœurs de réacteur nucléaire.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Mme HERBINET.- Pour les réponses, plusieurs questions s'adressaient à EDF sur la résistance de la centrale aux crashes d'avion, la résistance du corium aux températures élevées, l'impact d'un réchauffement climatique et la question des études d'impact.

D'autres questions sur l'information, la transparence, je pense, relèvent plutôt de l'ASN, ainsi que des questions sur l'impact sur la santé, les enquêtes épidémiologiques, le lien questionné avec des cas de méningite et, enfin, la gestion des pastilles d'iode.

EDF, pour commencer ?

M. DUPUIS.- Je propose que sur l'aspect santé, le Dr Bernard Le Guen prenne la parole et apporte les éléments de réponse.

M. LE GUEN.- Bonsoir. Je m'appelle Bernard Le Guen, je suis médecin et je voulais donner un certain nombre d'éléments à la personne qui est intervenue tout à l'heure.

D'abord, j'ai cru comprendre que dans votre famille, il y avait eu un cas de méningite. (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Je voulais simplement vous apporter des éléments. Déjà, quand on est médecin, la méningite, c'est la personne qui m'intéresse, mais je comprends, par rapport à cela, que l'on puisse avoir un certain nombre de questions, ou lorsqu'on a un cancer, on se dit : « *pourquoi moi, etc. ?* ». (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Je vais répondre à différentes choses. J'ai bien compris... (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Je n'ai pas pris la parole, je suis comme vous, j'essaye au moins de prendre le temps, surtout sur des cas qui, comme cela, sont des questions importantes.

Deux éléments... D'abord, bien entendu, des enquêtes ont été faites après ces cas de méningite et là, il faut être clair, aucun lien n'a été mis entre les cas de méningite observés et les sites incriminés. Je peux vraiment en témoigner, il y a des papiers dessus et ce n'est pas moi qui les ai faits, je ne fais que lire et la réponse est claire.

Notamment, comme vous le savez, la méningite, il n'y en a pas qu'ici, il y en a ailleurs... (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Je ne connais pas tout par cœur, mais il y a un site, remettez la question sur le site !

Mme HERBINET.- Monsieur, si je comprends bien, ce n'est pas vous qui avez fait l'enquête.

M. LE GUEN.- Non, c'est ce que j'ai dit. (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

Mme HERBINET.- Madame, s'il y a des questions que vous souhaitez poser en plus sans micro, de toute façon, elles ne seront pas perçues.

On va le laisser répondre, mais les questions complémentaires que vous posez, personne ne les entendra sur internet. (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

M. LE GUEN.- J'essaie, très modestement, de vous apporter un certain nombre d'informations.

M. HOUI.- On va essayer de ne pas vous interrompre pour que vous puissiez continuer à répondre tranquillement.

M. LE GUEN.- Par ailleurs, des questions ont été posées sur les sites en France. Là, je vais vous donner un nom, car je la connais personnellement, c'est une dame qui a fait un énorme travail, qui a mis en place ce que l'on appelle des registres de l'enfant, pas uniquement autour des centrales mais partout en France ; elle s'appelle Jacqueline Clavel.

Jacqueline Clavel a notamment, à partir du moment où elle a mis des registres de cancers chez l'enfant en France, étudié l'ensemble des sites français, a fait plusieurs études et a notamment regardé, par rapport aux cas de leucémie qui avaient pu être observés, les distances et autres et aucun lien n'a été mis en relation entre ces cas et les sites nucléaires français. C'est un premier élément. (*Réactions dans la salle.*)

Je continue, si vous voulez, à vous donner d'autres informations. Concernant La Hague, on peut faire deux types d'enquêtes épidémiologiques. Il y a un cas tout simple : on s'amuse à dénombrer le nombre de cas et on regarde par rapport à une population témoin ; c'est une première approche. L'autre approche, que vous avez évoquée à un moment donné, est l'enquête alimentaire.

À La Hague, notamment après les publications de M. Viel, un certain nombre de travaux ont été faits, notamment ce type d'enquêtes alimentaires. Là encore, concernant La Hague, il n'y a pas eu de lien. Aujourd'hui, il n'y a pas de lien entre les *clusters*, c'est-à-dire le fait qu'il y ait des leucémies, parce que, oui, il y a des leucémies en France, mais la question posée est : ces maladies rares, y a-t-il un lien entre un enfant atteint d'une leucémie et le site électronucléaire qui peut être, si c'est le cas, à proximité ?

Aujourd'hui, toutes ces enquêtes ont été négatives. (*Intervention hors micro de Mme Lamiraud.*)

En revanche, je voudrais également vous apporter comme élément qu'une enquête épidémiologique, on donne à un moment un résultat, mais on la continue. Aujourd'hui, on n'a pas arrêté de travailler sur ces sujets qui sont des sujets d'importance. Actuellement, il n'y a aucun lien, mais on continue et plus vous aurez de données et de retours ; on continuera à se poser des questions. Ce qui est vrai en France l'est également aux États-Unis et en Angleterre. Il y a une étude en Allemagne... (*Réactions dans la salle.*)

Mme HERBINET.- S'il vous plaît, laissez Monsieur terminer !

M. HOUI.- Que Monsieur termine ! (*Intervention hors micro de M. Weisz.*)

M. LE GUEN.- Je n'ai pas parlé de l'Allemagne, vous m'avez interrompu !

Mme HERBINET.- (*Intervention hors micro de M. Weisz.*) Personne ne vous entend ; cela ne sert à rien !

Mme LE GUEN.- Absolument, on a fait les enquêtes et on les a continuées. L'important dans une enquête épidémiologique est de laisser aussi du temps pour que l'on puisse avoir une puissance statistique nécessaire. Lorsqu'on est sur des cas extrêmement faibles de cas de leucémie, on s'est aperçu que les *clusters*... Un *cluster*, c'est le fait, comme c'est une maladie rare et que l'on observe

deux cas ou trois cas de leucémie, de regarder au cours du temps si on observe de nouveaux cas. Dans les cas présentés par Monsieur autour de Sellafield et de Dounreay en Écosse, il n'a pas été observé de cas supplémentaire et on est revenu avec le temps aux mêmes statistiques que dans une région où il n'y a pas de centrale nucléaire. Aujourd'hui, sur ces études, il n'y a pas...

Il reste une étude, en Allemagne, qui est aujourd'hui toujours positive, c'est-à-dire que sur cette étude, on a trouvé une augmentation statistique de leucémies, mais au cours du temps, il n'y a pas eu non plus de nouveaux cas. Ce sont simplement aujourd'hui les cas initiaux qui sont toujours, puisqu'on continue, chaque année, on rajoute et on continue à suivre, à l'origine de cette augmentation.

En revanche, dans l'ensemble des pays dans lesquels on fait le même type d'étude, cela n'a jamais été retrouvé, mais les études continuent et, là aussi, laissez la science faire son travail dans la mesure où, bien entendu, il faut laisser cette liberté et pouvoir continuer à travailler.

Je voudrais également vous donner un dernier élément concernant la distribution d'iode.

Comment cela fonctionne ? (*Brouhaha.*)

M. HOUI.- Laissez continuer Monsieur ! Il va répondre à une question que vous avez posée.

M. LE GUEN.- Concernant l'iode, effectivement, lorsqu'on prend un comprimé deux heures avant le passage du rejet, cela fonctionne, mais si on le prend au moment du rejet, cela fonctionne aussi. L'iode a cette particularité d'être assimilé extrêmement rapidement dans le sang.

On a fait des expériences, notamment chez l'animal. Au bout de 10 minutes, plus de 90 % de l'iode que vous avez dans l'estomac est déjà passé dans le sang. L'iode fonctionne très vite à la thyroïde. (*Réactions dans la salle.*)

L'iode fonctionne à partir du moment où il y a le rejet et si le rejet a déjà eu lieu, vous avez une efficacité, vous pouvez continuer à le prendre et, effectivement, au-delà de six heures, vous n'avez plus que 50 % d'efficacité. L'intérêt de l'iode est de le prendre le plus tôt possible et notamment au moment du rejet en cas d'accident nucléaire, mais sachez-le, il y a une protection absolue à 100 % au moment du rejet. (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

Mme HERBINET.- Ce type d'intervention, je pense, ne sert à rien (*s'adressant aux intervenants sans micro*).

Si vous avez d'autres questions, vous les poserez lors d'autres réunions ou sur internet. EDF va continuer à répondre aux autres questions. Il y avait des questions sur le corium, le crash d'avion et comment on gère un réchauffement climatique.

M. SERVIERE.- Sur la question de la résistance à la chute d'avion, Sortir du nucléaire, qui a fait état de la lettre de 2003 que M. Correa évoquait tout à l'heure, en fait une interprétation complètement fautive en sortant volontairement des phrases de leur contexte.

Pour préciser les choses, cette lettre contenait un certain nombre de propositions et de dispositions auprès de l'administration pour dire comment on prévoyait de traiter ce type d'accident, ce type d'agression, en proposant un certain nombre de dispositions, à la fois d'hypothèses à l'amont et de dispositions pratiques pour traiter les cas de charge qu'on voulait prendre en compte. Il n'est absolument pas dit dans ce document, contrairement à ce qui est dit, que l'EPR ne résiste pas aux chutes d'avions ; c'est complètement faux ! Je m'inscris totalement en faux contre cette affirmation. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

On parle d'EPR et vous dites que l'EPR ne résisterait pas à la chute d'avion. Je crois vous avoir montré de visu la coque avion qui est en place... (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Mme HERBINET.- Laissez Monsieur terminer, s'il vous plaît !

M. SERVIERE.- Des tests ont été faits. Je vous signale quand même quelques tests faits aux États-Unis en projetant des avions sur des murs de béton. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Mme HERBINET.- Laissez M. Servière terminer, s'il vous plaît !

M. SERVIERE.- Vous regarderez parfaitement les images en question, le béton est à peine écorné par cet avion.

Ces expérimentations servent en fait à valider les modèles de calculs qu'on utilise ensuite. Il est sûr qu'on n'a pas prévu de prendre un gros-porteur et de le crasher sur une cible en béton... (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Attendez, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, le crash d'un avion gros-porteur, qui est un projectile relativement mou en termes de choc, on sait parfaitement le modéliser et le calculer sur des surfaces de différentes natures, en particulier sur des surfaces rigides en béton armé. Encore une fois, la coque telle qu'elle est présentée, avec ses épaisseurs, sa configuration géométrique et les taux de ferrailage qu'il y a dedans, est une cible parfaitement rigide vis-à-vis de ce type de choc. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Il n'y a pas de mise en examen, c'est autre chose.

Sur le récupérateur de corium, effectivement, vous avez vu sur les dessins qu'il y avait une zone dite d'étalement, dont j'ai dit la dernière fois que le fond de cette zone d'étalement est constitué d'une zone dite réfractaire, qui est un mélange de différentes couches constituant ce béton réfractaire, avec des briques et notamment des briques de zircone, qui font partie de la composition des différentes couches qui assurent la résistance à l'abrasion, à l'érosion thermique du corium et qui, en même temps, permettent aussi le fait que cela s'étale pour pouvoir être refroidi plus efficacement. Tout cela a été validé par un certain nombre d'essais sur des maquettes, avec des matériaux simulants de différentes natures, y compris de l'uranium d'ailleurs... (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Plusieurs kilos, deux tonnes maximum, mais c'est parfaitement représentatif et, justement, on valide, en faisant plusieurs essais sur maquette, les différents paramètres qui conditionnent les écoulements, l'abrasion, l'érosion et la « refroidissibilité » du corium lui-même.

Je considère que de ce point de vue, on n'a pas du tout à rougir de la façon dont cela a été étudié, développé et mis en place et que c'est une disposition de prévention et de limitation des conséquences tout à fait efficace. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

Tout cela fait partie de l'ensemble, de la conception et du système testé. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

La navette spatiale, c'est complètement autre chose ! Ce sont des tuiles qui se sont décollées en raison de la grande vitesse de la pénétration dans l'air ; c'est justement là où les tuiles sont parties qu'il y a eu des échauffements et que cela a provoqué les accidents en question. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

On n'est pas du tout dans la même situation.

M. HOUI.- Vous allez pouvoir poursuivre cette discussion autour d'un verre pour vous désaltérer, parce que je pense que vous avez soif et nous avons soif les uns et les autres.

Prochaine réunion à Caen...

Mme HERBINET.- Excusez-moi, mais l'ASN voulait peut-être compléter ; il y a eu plusieurs questions sur l'information et la transparence. (*M. Quintin fait un signe négatif de tête, les participants étant sur le départ.*)

M. HOUÏ.- Prochaine réunion à Caen le 18 sur le thème de la gouvernance et des alternatives, du retour d'expérience de Flamanville 3.

Nous avons traité ce soir beaucoup de questions liées au thème de cette réunion. J'ai trouvé personnellement qu'une dose d'agressivité me paraissait inopportune par rapport aux thématiques que nous traitions. Il me semble qu'il serait plus efficace pour les uns et pour les autres de poser de manière plus sereine les questions que vous avez à poser. Cela nous permettrait sûrement de pouvoir y répondre de manière également plus précise.

Autour d'un verre, ce sera plus simple !

La séance est levée à 21 heures 28.